République Tunisienne
Ministère des Affaires Religieuses
Unité de gestion du Budget par objectifs

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DE LA MISSION

DES AFFAIRES RELIGIEUSES

AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Juillet 2021

Unité de la gestion du budget par objectif au ministère des Affaires Religieuses

SOMMAIRE

Chapitre I : Présentation générale de la mission

1. Présentation de la stratégie de la mission.
2. Présentation des programmes de la mission.
3. Le budget et la programmation des dépenses à moyen terme de la mission.

Chapitre II : Présentation des programmes de la mission

1. Présentation du programme et de sa stratégie
2. Objectifs et indicateurs de performance du programme
3. Cadre des dépenses de Moyen terme du programme

ANNEXES :

1. Fiches des indicateurs de performance.

Chapitre I

Présentation générale de la mission

1- Présentation de la stratégie de la mission:

La stratégie de la mission consiste à la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine des affaires religieux en fixant les plans et les programmes du secteur visant à faciliter la pratique des rites religieux, à diffuser les valeurs de modération et de tolérance dans la société afin de garantir sa cohésion, la préservation de ses valeurs spirituelles, se prémunir contre tous les risques d'intégrisme et d'extrémisme et protéger la paix sociale à travers :

-L'intensification de la sensibilisation et la prédication religieuse des citoyens.

- La rationalisation et le perfectionnement du discours religieux.

- La diffusion de la pensée religieux éclairée fondée sur les valeurs de modération et de tolérance.

-Assurer à tous les citoyens (hommes et femmes) les conditions optimales en vue de leurs permettre de pratiquer leurs rites religieux dans des meilleurs conditions.

-S'engager à respecter la constitution qui garantit dans son article 6 la liberté de croyance et de la pratique des rites religieux, en assurant la neutralité des mosquées et des lieux de culte contre toute exploitation partisane.

La stratégie de la mission s'inscrit dans le cadre de la politique de l'Etat qui vise à s'engager à la réalisation des objectifs de développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres des Nations Unies et ratifiés par la République Tunisienne, notamment en ce qui concerne :

Objectif 4.2: qui stipule que toutes les filles et tous les garçons devraient participer à des activités qui les aident à développer leurs capacités intellectuelles pendant leurs enfances et leurs éducation préscolaire pour les préparer à l'enseignement primaire et leurs fournir des soins de santé de qualité.

Objectif 4-7 : qui stipule que tous les élèves (filles et garçons) doivent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir les objectifs de développement durable à travers les programmes d'éducation afin d'enraciner une culture de droits de l'homme et d'égalité des sexes au niveau des esprits, apprécier la diversité ethnique et culturelle et promouvoir une culture de paix et de rejet de violence et valoriser la contribution de la culture au développement durable.

La mission (le ministère) veille à atteindre ces deux objectifs 4-2 et 4-7 à travers le programme éducatif officiel spécifique aux kouttebs qui assurent en plus de la mémorisation du Saint Coran, son interprétation et sa récitation, d'autres matières d'enseignements tels que la langue Arabe, les mathématiques mental, le dessin, l'informatique, la psychologie de l'enfant et les travaux manuels.

Objectif 5 : qui concerne la garantie de l'égalité des chances entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles dans la vie publiques et privée dans le monde.

Objectif 1-16 : qui concerne la réduction de toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui leur sont associés dans le monde.

Le secteur des affaires religieuses concerne toutes les catégories de la société, vieux et jeunes, quels que soient leurs sexes, leurs niveaux d'éducation et leurs professions, compte tenu de la spécificité et de la sensibilité de la question religieuse et de son lien avec la croyance et la sécurité spirituelle des personnes. Ainsi, il est considéré comme un point fort pour le secteur et un élément qui unifie tous les membres de la société, qui doit être préservé, renforcé et stabilisé afin de maintenir la cohésion spirituelle entre ses membres et protéger la paix sociale.

La mission (le ministère) veille à atteindre ces objectifs à travers un discours religieux éclairé, modéré et comptemporain, qui prend en considération les préoccupations des gens et en leur proposant des solutions dans le cadre du respect de la liberté de croyance et d'opinion contraire, de manière à garantir les modes de coexistence entre tous, préserve leurs droits et renforce les liens de fraternité, de coopération et de synergie entre eux.

Le secteur des affaires religieuse interagit avec les autres secteurs car il touche tous les membres de la société et traite des sujets qui ne se limitent pas aux questions de culte et de pratique de rites, mais il les dépasse à d'autres sujets de la vie et aux problèmes sociaux tels que les règles de transaction sur le marché et la sensibilisation quant aux dangers de l'utilisation excessive des drogues afin de sensibiliser les gens et les orienter. Ainsi, le secteur des Affaires religieuses est constamment influencé par la réalité vécue et interagit avec elle.

Les défis externes les plus importants auxquels le secteur est confronté concerne essentiellement la continuité de la crise économique et financière résultant de la propagation de l'épidémie du Corona Virus qui a affecté négativement le secteur et qui a conduit à :

- L'absence d'autorisation par la loi des Finances à la mission d'effectuer les recrutements nécessaires et en nombre suffisant, ce qui a entrainé une pénurie de ressources humaines au niveau :

  - **Des cadres des Mosquées :** Ce qui a empêché de combler les postes vacants dans les monuments religieux, malgré le recours à la cumulation de deux ou trois postes au maximum. Il est à signaler qu'il est nécessaire de veiller à combler le maximum des postes vacants des cadres des mosquées afin de protéger les monuments religieux et faire face à la pensée religieuse extrémiste qui incite à la violence et à la haine.
  - **Le corps de prédicateur** : Ce qui a empêché le suivi du déroulement de la vie religieuse dans les régions convenablement.
  - **Le corps administratif commun, le corps des ingénieurs et des architectes et le corps des ouvriers.**

- Une faiblesse des crédits alloués aux dépenses d'aménagement et d'entretien des monuments religieux ce qui a conduit à la détérioration de de la situation de construction d'un grand nombre d'entre eux en absence d'un entretien périodique.
- Une faiblesse des crédits alloués aux dépenses des grands travaux d'aménagements des monuments religieux par rapport aux besoins réels de ces derniers et l'augmentation continue de leurs nombres.

Quant **aux faiblesses** auxquelles il faut remédier, ils se présentent comme suit :

- Un manque des textes juridiques réglementant le travail de la mission et la nécessité de certains d'entre eux de les réviser. En effet, on enregistre l'absence de certains textes juridiques réglementant des domaines d'activité spécifiques tel que les kottebs , El Hajj et l'Omra et les opérations de construction et d'entretien des monuments religieux.
- L'absence d'une carte numérique des monuments religieuses qui retrace la répartition de ces monuments dans les différents gouvernorats, et confirme le besoin réel pour chaque région en monuments religieux (selon la densité de la population et la distance séparant les autres monuments religieux).
-Une lenteur au niveau régional dans l'achèvement des travaux d'aménagements et d'entretien des monuments religieux (en contrepartie de la détérioration de la situation générale de certains monuments qui peut parfois constituer un danger pour les fidèles) en raison du faible suivi de rythme de consommation des crédits transférés aux conseils régionaux.

- Des insuffisances au niveau de la sensibilisation religieuse dues essentiellement aux faiblesses du niveau scientifique de certains imams et des enseignants Afeq chargés de la sensibilisation religieuse.
- Un nombre faible de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes (des espaces réservés aux femmes pour faire la prière, des salles d'ablutions et des toilettes) en réponse à leurs besoins lors de la pratique de leurs rites religieux.

Indépendamment des forces et des faiblesses du secteur et des défis externes auxquels il est confronté, qui sont mentionnés ci-dessus, **les principales priorités de la mission** sont les suivantes :

-Garantir les meilleures conditions pour la pratique des rites religieux à tous les membres de la société (femmes et hommes).

- La formation des cadres des mosquées chargés de la sensibilisation et de l'orientation religieuse afin de leur permettre d'élever leurs niveaux scientifiques en vue pouvoir présenter un discours religieux éclairé qui s'adapte aux changements de la réalité.

- Prendre soin des kouttebs afin de garantir aux enfants une éducation saine et équilibrée.

Sur la base de ce qui a précédé, **les axes stratégiques de la mission** se résument comme suit :

- La pratique des rites religieux.
- La formation.
- Le discours religieux.
- L'éducation aux Kouttebs.

2- Présentation des programmes de la mission:

Se basant sur la stratégie générale du secteur des affaires religieuses, les programmes de la mission comprennent ce qui suit :

- **Le programme du développement religieux** : Il s'agit d'un programme spécifique qui concernent tous les aspects du secteur des affaires religieuses et qui couvre toutes les questions qui s'y rapportent. En effet, sa stratégie s'inscrit dans la stratégie globale de la mission décrite ci-dessus.
- **Le programme de Pilotage et d'Appui** : C'est un programme qui vise la gouvernance de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières afin d'assurer l'utilisation optimale de ces ressources en vue d'atteindre la performance souhaitée.

Le programme "Le développement religieux" est la colonne vertébrale de la politique publique de la mission car sa mission principale , comme il a été mentionné ci- dessus, est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine religieux en fixant les plans et les programmes spécifiques à ce secteur visant à faciliter la pratique des rites religieux et diffuser les valeurs de modération et de tolérance dans la société.

3- Budget et programmation des dépenses de la mission à Moyen terme :

A- L'évolution du Budget de la mission :

Le budget de la mission des affaires religieuses a évolué au cours de la période 2021-2022 comme suit :

Tableau N°1 :

Répartition du budget de la mission « affaires religieuses » au titre de l'année 2022 selon les programmes et par nature de dépenses

Unité : Mille Dinars

Parties / Prog	Crédits De paiements	Dépenses De Rémunération	Dépenses De Gestion	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissements	Dépenses des opérations financières	Total	Taux dans le budget %
Mission								Par rapport Au Budget De l'Etat
	2022	139.790	17.500	12.470	2.500	-	172.260	
	2021	131.709	17.348	12.443	2.500		164.000	
	Taux d'évolution (2021/2022)	6,13%	0,87%	0,20%	0%		5%	
	Le taux par rapport au Budget De la Mission	81,15%	10,10%	7,30%	1,45%		100%	
Les Programmes								Le taux par rapport au Budget de L'Etat
Programme Le Développement religieux	2022	136.220	15.700	770	935	-	153.625	-
	2021	128.334	15.637	770	1.420	-	146.161	-
	Taux d'évolution	6,14%	0,40%	0%	-34,15%	-	5,10%	-
Programme Pilotage et appui	2022	33.570	1.800	11.700	1.565		18.635	
	2021	3.375	1.711	11.673	1.080		17.839	
	Taux d'évolution	5,77%	5,20%	0,23%	44,90%		4,46%	

Le budget de la mission des affaires religieuses a augmenté au cours des années 2021-2022 de 5%. Ceci est expliqué par l'évolution des dépenses de rémunération publique à un taux de 6%.

B-Répartition du Budget de la mission selon les programmes et les activités :

Tableau N°2:

Répartition du budget de la mission « affaires religieuses » au titre de l'année 2022 par programmes et activités

(Crédits d'engagement)

Unité : Mille Dinars

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2021/2022
Programme 1 :			
Développement religieux	**146.161**	**153.255**	**4,85%**
Activité 1 : Tutelle des monuments religieux.	**19.109**	**18.790**	**-1,66%**
Activité 2 : Formation et diffusion de la production intellectuelle	**1.239**	**1.372**	**10,73%**
Activité 3 : Organisation des rites religieux.	**19.397**	**21.701**	**6,72%**
Activité 4 : la sensibilisation et la prédiction religieuse.	**100.580**	**100.031**	**-0,54%**
Activité 5 : La mémorisation, la récitation et l'interprétation du Saint Coran.	**5.836**	**11.361**	**94,67%**
Programme 9 :			
Pilotage et appui	**17.839**	**19.605**	**9,89%**
Activité 1 : Pilotage	**2.377**	**2.862**	**20,40%**
Activité 2 : Soutien	**15.462**	**16.743**	**8,28%**
Total	**164.000**	**172.860**	**5,40%**

Tableau N°3 :

Répartition du budget de la mission « affaires religieuses » au titre de l'année 2022 par programme et activité

(Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Libellé	L.F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2021/2022
Programme 1 : Développement religieux	**146.161**	**153.625**	**5,10%**
Activité 1 : Tutelle des monuments religieux.	**19.109**	**19.160**	**0,26%**
Activité 2 : Formation et diffusion de la production intellectuelle	**1.239**	**1.372**	**10,73%**
Activité 3 : Organisation des rites religieux.	**19.397**	**21.701**	**6,72%**
Activité 4 : la sensibilisation et la prédiction religieuse.	**100.580**	**100.031**	**-0,54%**
Activité 5 : La mémorisation, la récitation et l'explication du Saint Coran.	**5.836**	**11.361**	**94,67%**
Programme 9 : Pilotage et Appui	**17.839**	**18.635**	**4,46%**
Activité 1 : Pilotage	**2.377**	**2.862**	**20,40%**
Activité 2: Soutien	**15.462**	**15.773**	**2%**
Total	**164.000**	**172.260**	**5%**

B- Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) :

Tableau N°4 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) de la mission par nature des dépenses

(Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de remuneration	**115.549**	**131.709**	**139.790**	**147.534**	**154.612**
Dépenses de Gestion	**18.493**	**17.348**	**17.500**	**18.720**	**20.400**
Dépenses d'Intervention	**10.329**	**12.443**	**12.470**	**13.800**	**13.800**
Dépenses d'investissements	**958**	**2.500**	**2.500**	**4.152**	**4.614**
Dépenses des opérations financières	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total général sans tenir compte des ressources propres des établissements	**145.329**	**164.000**	**172.260**	**184.206**	**194.426**
Total général en tenant compte des ressources propres des établissements	**145.329**	**164.000**	**172.260**	**184.206**	**194.426**

Tableau N°5 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) de la mission par programme

(Crédits de paiement)

Unité : Mille Dinars

Libellé	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Programme N°1 : Développement religieux	134.737	146.161	153.625	163.316	171.125
Programme N°9 : Pilotage et Appui	10.592	17.839	18.635	20.800	23.301
Total général en tenant compte des ressources propres des établissements	145.329	164.000	172.260	184.206	194.426

Il est prévu que le budget de la mission enregistra une augmentation de 5% en 2022 par rapport à 2021et sera répartit comme suit :

- Le programme "Le développement religieux" : 5,10 %
- Le programme " Pilotage et appui" :4,46%

Ceci est expliqué principalement par l'évolution des dépenses de rémunération

Le taux d'augmentation annuelle de budget pour les années 2023-2024 est estimé à 6% pour toutes les dépenses proportionnellement à l'évolution du volume du travail et des besoins des différents services de la mission. Le budget du programme le développement religieux représente 89 à 90 % du budget de la mission, le reste étant pour le programme pilotage et appui.

Ces estimations ont été arrêtées en relation avec les objectifs stratégiques de la mission et les indicateurs de performance, notamment en ce qui concerne le taux des monuments religieux par mille habitants ,le taux d'évolution du nombre des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes et le taux annuel d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées et les espaces publics , des conférences, des séminaires, des forums , des journées d'étude et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuses à l'intérieur et à l'extérieur du pays .

Chapitre II :

Présentation des programmes de de la mission

PROGRAMME N°1 : « Le développement religieux »

Responsable de programme : Monsieur Sami Guesmi
Directeur Général des monuments religieux et des cadres des mosquées
(Depuis janvier 2017)

1. Présentation du programme et de sa stratégie :

1.1-Présentation de la stratégie du programme :

Le programme le développement religieux tire toute sa stratégie de la stratégie générale de la mission décrite dans la première partie ci -dessus, puisqu'il s'agit d'un seul programme spécifique chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques de la mission dans le secteur des affaires religieuses .Ainsi les points forts et les points faibles du programme ainsi que les opportunités qui lui sont offertes , les défis auxquels il fait face et ses priorités sont les même que ceux de la mission précédemment évoquées ci -dessus.

La stratégie du programme du développement religieux consiste essentiellement à :

-Assurer l'accomplissement des rites religieux dans des meilleurs conditions de façon à garantir l'égalité des chances entre les sexes.

-La sensibilisation et la prédiction religieuse.

-La rationalisation du discours religieux.

-Prendre soin du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.

-Prendre soin des Kouttebs afin de garantir aux enfants de deux sexes (féminins et masculins) une éducation saine, moderne et équilibrée qui tient compte de :

- L'aspect spirituel et de foi chez l'enfant en lui enseignant les principes nobles de la religion islamique en vue de l'enraciner dans son environnement arabo- islamique.
- L'aspect psychologique de l'enfant conformément aux méthodes d'enseignement contemporains et sa formation pour l'apprentissage à l'utilisation des moyens de communication modernes afin de lui permettre de s'adapter à son époque et d'être en interaction positive avec la société et assurer son ouverture sur le monde extérieur.
- Soutenir la recherche scientifique et la coopération internationale dans le domaine religieux et les autres domaines qui y sont en relation.

La stratégie du programme (comme c'est le cas pour la stratégie de la mission) s'insère dans le cadre des objectifs du développement durable (à l'horizon 2030) fixés par les Etats membres de la Nation Unies et ratifié par la République Tunisienne, notamment en ce qui concerne les objectifs 4-2 ; 4-7 et 5 qui sont indiqués dans la première partie du projet.

Indépendamment des points forts et des points faibles du secteur ainsi que les défis externes auxquels il est confronté qui sont mentionnés ci-dessus, les priorités essentielles du programme de développement religieux sont les suivants :

- Assurer la pratique des rites religieux dans les meilleures conditions à tous les membres de la société (femmes et hommes).
- La formation des cadres des mosquées chargés de la sensibilisation et l'orientation religieuses afin de leur permettre d'élever leurs niveaux scientifiques en vue de présenter un discours religieux éclairé, capable de s'adapter avec les changements de la réalité.
- L'intensification, de la sensibilisation dans les mesjeds, les mosquées et les médias.
- Prendre soin du Saint Coran en encourageant sa mémorisation, sa récitation et son intonation.
- Prendre soin des kouttebs afin de garantir aux enfants une éducation saine et équilibrée.
- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes en répondant aux besoins spécifiques des femmes lors de la pratique de leurs rites religieux sur la base de la non-discrimination et l'égalité des chances entre les sexes.
- Soutenir et publier les recherches et les études scientifiques dans les domaines des sciences islamiques.
- Développer l'information religieuse afin de rationaliser le discours religieux.
- Prendre soin des monuments religieux pour ce qui est de l'entretien, de l'ameublement et de l'équipement et rationaliser leur gestion.

1.2-Présentation de la cartographie du programme:

Ce programme est devisé en deux sous -programmes (un sous-programme central et un sous-programme régional) qui sont présentés comme suit :

A- **Le sous-programme central : pilotage des affaires religieuses** : qui comprend les deux unités opérationnelles suivantes :

- **L'unité opérationnelle N ° 1** : qui comprend la direction générale des cadres des mosquées et des monuments religieux, la direction générale des affaires islamiques et l'Inspection générale des affaires religieuses. L'unité opérationnelle veille à l'exécution des activités principales suivantes :

- ❖ Activité principale n ° 01 : Tutelle des monuments religieux.
- ❖ Activité principale n ° 02 : Formation et diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences islamiques.

▪ **L'unité opérationnelle N°2** : comprend deux établissements publics, à savoir l'Institut supérieur des sciences religieuses de Tunis et l'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan, qui sont chargés de l'exécution de l'activité principale n° 2, liée à la formation des cadres religieux et la diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences religieuses.

B- Le sous-programme régional : Gestion des Affaires Religieuses : qui comprend 24 unités opérationnelles, à raison d'une unité opérationnelle dans chaque direction régionale chargé de l'exécution des activités principales suivantes :

- ❖ Activité principale n ° 03 : Organisation de rites religieux.
- ❖ Activité principale n° 04 : Sensibilisation et prédiction religieuses
- ❖ Activité principale n ° 05 : Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran.

Le graphique ci-dessous présente la cartographie du programme et le graphique de la déclinaison opérationnelle qui met en évidence les sous programmes et les unités opérationnelle au niveau de chaque sous programme, ainsi que les principales activités spécifiques à chaque unité opérationnelle de chaque sous programme. Il identifie également le responsable de chaque programme, le responsable de chaque sous programme et les responsables de chaque unité opérationnelle au niveau de chaque sous programme central ou régional (la chaine des responsabilités)

Programme de développement religieux

Responsable du programme : Sami Guesmi, Directeur Général des monuments religieux et des cadres de mosquées

Sous-Programme N°1: Pilotage des Affaires Religieuses

(Au niveau central)

Responsable de sous- programme : Mme Saliha Msalmi, directreur des études, des manifestations et de la formation religieuse

Unité opérationnelle N°1:

-La direction générale des cadres des mosquées et des monuments religieux.

-La direction générale des Affaires islamiques.

-L'inspection générale des affaires religieuses.

Responsable del' UO: Mme Masrouda Batikh, sous-directeur

Unité opérationnelle N°2:

Etablissements publics

-L'Institut supérieur des sciences religieuses de Tunis.

- L'Institut supérieur des sciences islamiques de Kairouan,

Responsable de l' UO: Le directeur

Activité principale N°1 : Tutelle des monuments religieux.

Activité principale N°2 : Formation et diffusion de la production intellectuelle dans le domaine des sciences islamiques.

Sous-Programme N°2: La gestion des Affaires Religieuses au niveau régional

Responsable de sous- programme : Mme Sonia Dridi, sous - directreur

24 Unités opérationnelles à raison d'une Uo par direction régional des Affaires Religieuses

Responsable de chaque UO : Le directeur régional des Affaires Religieuses

- La sous-direction des affaires religieuses (le service des monuments religieux et des cadres des mosquées)
- La sous-direction des affaires administratives et financières

Activité principale N°3 : Organisation des rites religieux.

Activité principale N°4 : Sensibilisation et prédiction religieuse.

Activité principale N°5 : Mémorisation, récitation et interprétation du Saint Coran

2. Les objectifs et les indicateurs de performances spécifiques au programme :

2.1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :

Dans le cadre des travaux de stabilisation du cadre de performance des programmes de la mission en coordination avec l'unité centrale de gestion de budget par objectifs du ministère des Finances et le bureau Expertise France et en cohérence avec les travaux de la déclinaison opérationnelle des programmes déjà approuvés, les objectifs stratégiques du programme ont été fixés comme suit :

Objectif 1-1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux :

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique, car il est étroitement lié aux attributions de la mission des affaires religieuses qui veille, dans la limite des crédits budgétaires alloués à cet effet, à garantir les conditions optimales aux fidèles du sexe féminin et masculin afin de leur faciliter la pratique de leurs rites religieux par :

- L'exécution de travaux d'entretien, d'ameublement et d'équipements des monuments religieux (masjeds et mosquées) afin de préserver le patrimoine religieux et garantir les meilleures conditions aux fidèles pour accomplissement de leurs rites religieux.
- Fournir les ressources humaines suffisantes dans les monuments religieux et veiller à combler les vacances dans les postes.
-Veiller à la neutralité les lieux des cultes en veillant à neutraliser les activités exercées par les cadres des mosquées (les discours de vendredi et les leçons par exemple....) de exploitation partisane, à travers l'intensification des opérations d'inspections et de contrôle menées par les inspecteurs et les prédicateurs des monuments religieux et des cadres des mosquées pour les protéger contre toute main mise afin de maintenir la paix et la sécurité sociale et protéger le pays contre les dangers de l'extrémisme et de l'intégrisme et faire face aux pensées religieuses takfiria associées aux terrorisme.
-Autoriser la construction des masjeds et des mosquées et son inscription parmi les monuments pris en charge par l'Etat (sous la tutelle de la mission), en réponse aux demandes des citoyens dans les différents gouvernorats afin de fournir des lieux de culte en nombre suffisant en relation avec le taux d'évolution de la population de chaque gouvernorat.

-Veiller à fournir les espaces des cultes spécifiques aux femmes dans les mesjeds et les mosquées en réponse à leurs besoins spécifiques lors de pratique de leurs rites religieux afin de réduire la discrimination entre les hommes et les femmes.

A cet effet, les indicateurs de performances suivants seront adoptés :

- **Présentation des indicateurs :**

  - ✓ **Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national :**

-Présentation de l'indicateur : Connaitre le nombre des monuments religieux par mille habitants au niveau nationale en se référant au dernier recensement général des habitants effectué par l'institut national des statistiques.

-Les raisons du choix de l'indicateur : Etudier la répartition géographique des monuments religieux dans les gouvernorats en relation avec le nombre d'habitants dans chaque gouvernorat et à l'intérieur du même gouvernorat en tenant compte de leurs caractéristiques géographiques et de leurs caractères urbain ou rurale afin de réduire le déséquilibre entre les régions et proposer les solutions et les mesures qui peuvent être prises pour remédier à la situation , notamment en leur donnant la priorité dans l'octroi des autorisations de construction ou d'inscription des mesjeds et la régularisation des situations et des problèmes fonciers y afférents le cas échéant.

Cet indicateur est calculé au niveau national et régional pour le suivi de la répartition géographique des monuments religieux en fonction de la densité de la population de chaque gouvernorat.

En effet, à travers l'étude de la répartition géographique des monuments religieux dans les gouvernorats, un déséquilibre a été observé dans la répartition géographique des monuments religieux entre les gouvernorats (et parfois au sein du même gouvernorat) par rapport au nombre des habitants de chaque gouvernorat. Dans certains cas, le nombre des monuments religieux dépasse le niveau national par mille habitants et dans d'autres cas, il l'est inférieur dans quelques gouvernorats.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur vise à fournir des lieux de culte en nombre suffisant de façon proportionnelle à l'évolution du nombre d'habitants de chaque gouvernorat pour faciliter la pratique des rites religieux à la fois pour les femmes et les hommes.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.1:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national	Mille habitants	**0,558**	**0,600**	**0,650**	**0,700**	**0,750**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le taux des monuments religieux par mille habitants au niveau national à la fin du mois du juin 2021 est de 0,558 (une mosquée ou Mesjed pour chaque 2300 habitants). On s'attend à ce qu'à la fin de l'année en cours, elle enregistre une légère augmentation pour atteindre 0,600.

On espère que le taux atteindra 0,650 pour mille en 2022 et 0,700 pour mille en 2023 et 0,750 pour mille en 2024, pour s'approcher d'un taux de " un masjed ou une mosquée pour chaque 2.250 habitants " et ceci en veillant à intensifier la coordination avec les gouvernorats dont le nombre des monuments religieux est en inadéquation avec la densité de la population pour faciliter la pratique des rites religieux et leurs donner la priorité dans l'octroi des autorisations de construction ou d'inscription des mesjeds et des mosquées et la régularisation des situations et des problèmes fonciers y afférents le cas échéant.

Il est à noter que la valeur de l'indicateur au niveau national n'a pas une grande signification si on ne le calcule pas au niveau régional afin de pouvoir détecter les disparités régionales qui existent entre certains gouvernorats, et ce en vue d'intervenir pour améliorer leurs situations en leurs donnant la priorité dans l'octroi des autorisations de construction ou d'inscription des mesjeds et des mosquées .

- ✓ **Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement :**

-Présentation de l'indicateur : c'est un indicateur qui permet de connaître le nombre des monuments religieux prioritaires qui feront l'objet des travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement au cours de l'année par rapport au nombre total des monuments religieux prioritaires, c'est-à-dire les monuments religieux menaçant ruine dont l'état de construction nécessite une intervention urgente afin de garantir la sécurité des fidèles.

-Les raisons du choix de l'indicateur : Le suivi de l'état général des bâtiments des monuments religieux et l'intervention annuelle au niveau des monuments religieux prioritaires , compte tenu des crédits limités alloués au budget à cet effet, et ceci en se référant à l'état général de construction des bâtiments (des locaux qui nécessitent des travaux d'aménagement, d'entretien ou d'ameublement, des locaux menaçant ruine et qui mettent en danger la sécurité des fidèles) en adoptant des fiches d'évaluation qui retracent en détail l'état général des monuments religieux.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

C'est un indicateur qui vise à prendre soin des Mesjeds et des mosquées en termes d'aménagement d'entretien, et d'ameublement pour d'une part préserver le patrimoine religieux et d'une autre part fournir les conditions optimales aux fidèles pour accomplir leurs rites religieux dans des meilleures conditions. Il ressort que , cet indicateur est en relation organique avec l'objectif stratégique qui consiste à faciliter la pratique des rites religieux entre les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.2:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement.	%	**81,44**	**95**	**75**	**78**	**80**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le nombre total des Mesjeds et des mosquées à la fin du mois de juin 2021 est de 6 256 monuments religieux (4 916 mosquées et 1 340 mosquées). Le ministère approuve chaque année une liste des monuments religieux prioritaires en se référant à l'état général des bâtiments qui nécessitent une intervention rapide (bâtiment qui menace ruine ce qui constitue une menace pour la sécurité des fidèles ou nécessite une intervention urgente et rapide pour arrêter la dégradation de son état général), compte tenu d'une part de la limitation des crédits limités alloués à cet effet dans budget et en vue de garantir l'efficacité dans les interventions et la rationalisation de la consommation des crédits d'autre part (adoption des fiches d'évaluation de l'état général de construction des monuments religieux).

Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement est très bon puisqu'il a atteint 81,44 % en 2020. Ce pendant ce taux est prévu qu'il va connaitre une nette régression en 2022 étant donné que l'enveloppe budgétaire inscrit au budget de la mission pour l'année en question est de l'ordre de 565 M.D en engagement et en paiement .Laquelle enveloppe ne permettra pas de satisfaire aux besoins des monuments religieux prioritaires .On espère que ce taux évoluera pour atteindre 80 % en 2024.

✓ **Indicateur 1.1.3: Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de connaître le taux de résorption des postes vacants enregistrés dans les monuments religieux. On entend par postes vacants tous les postes d'emplois vacants dans les monuments religieux actifs et qui n'ont pas été résorbés. Ces postes vacants concernent les nouvelles créations des monuments religieux et les postes vacants des années passées qui n'ont pas été absorbés.

-Les raisons du choix de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à doter les monuments religieux en ressources humaines en nombre suffisant (Imams des cinq prières, Mouadhins, chargés de l'entretien pour les mesjeds et imams orateur pour les des mosquées) afin de permettre aux fidèles d'accomplir leurs rites religieux dans les meilleures conditions. En effet, ces monuments religieux ne peuvent fonctionner convenablement et de la manière requise sans la disponibilité du cadre humain nécessaire, chargé de les diriger et de les protéger contre toute tentative de mainmise (sur les manabersالمنابر) et les violations qui peuvent se produire faites par les extrémismes qui cherchent à diffuser la pensée religieuse extrémiste et semer les conflits entre les gens d'une part et ce afin préserver la paix sociale.

Pour ces raisons citées précédemment, la mission doit veiller à combler autant que possible les vacances dans les postes de cadres de mosquées et assurer leurs suivies périodiquement

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

Faciliter la pratique des rites religieuses pour les citoyens ne se limite pas à assurer les conditions matérielles optimales (un monument religieux bien entretenu, propre et meublé), mais il le dépasse au cadre humain nécessaire pour l'accomplissement des rites religieux tels que l'Imam orateur pour la prière de vendredi, Imam de cinq prières, le Mouadhin et le chargé de l'entretien du monument religieux , qui est responsable du nettoyage des monument religieux et des espaces qui lui sont annexées.

De ce fait, il faut assurer un suivi des vacances enregistrées dans tous les monuments religieux et essayer de combler les postes vacants progressivement selon les possibilités préconisées dans le budget en ayant recours au cumul de deux ou de trois postes(emplois) au maximum afin d'atteindre l'objectif souhaité.

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.3: Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux	%	**7,60**	**7,80**	**7,80**	**7,80**	**7,80**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le taux de résorption des postes vacants a atteint 7,60% en 2020, en effet la mission a comblé 250 postes pendant l'année en question. On s'attend à ce que d'ici la fin de 2021, ce taux atteigne 7,80%. La mission a comblé 220 postes vacants jusqu'au 31 Juillet 2021 d'un total de 300 postes (des cadres de mosquées) autorisés par le budget de 2021.

Ces taux restent faibles malgré le recours au cumul des emplois, pour deux raisons principales. La première est l'augmentation d'une année à une autre du nombre de monuments religieux pris en charge par l'Etat, et la deuxième raison est la non-disponibilité des crédits budgétaires nécessaires afin d'autoriser la mission de faire des recrutements à cause de la situation difficile des finances publiques en Tunisie, qui a été aggravé par la crise économique mondiale et les effets négatifs de l'épidémie Covid 19 sur l'économie Tunisienne.

Quant aux estimations de la période 2022-2024, il est prévu que ce taux enregistrera une stagnation, car la mission va veiller à combler le maximum des postes en ayant recours au cumul des postes (entre deux ou trois au maximum)surtout que le ministère des finances n'a autorisé aucun recrutement nouveau de cadres de mosquées en 2022 .

- ✓ **Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de connaître le pourcentage de monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour femmes) pour répondre aux besoins spécifiques des femmes.

-Les raisons du choix de l'indicateur : C'est un indicateur qui se base sur **le principe d'égalité entre les femmes et les hommes** et qui vise à fournir des espaces réservés aux

femmes dans les Masjeds et les mosquées en réponse à leurs besoins lorsqu'elles pratiquent leurs rites dans les monuments religieux (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes).

Cet indicateur a été adopté en raison du faible pourcentage d'allocation de ces espaces dans les monuments religieux par rapport au nombre total de ces derniers, alors que les femmes ont des besoins spécifiques lors de l'accomplissement de leurs rites religieux qui ne peuvent être satisfaits qu'en leurs fournissant leurs espaces propres.

Cela est dû à la réticence d'un nombre important de femmes de fréquenter les mosquées (en particulier dans les zones rurales) pour accomplir leurs rites religieux et assister aux leçons et aux conférences de sensibilisation religieuse, ce qui les empêche de bénéficier de ces activités. Cela les empêche également de consulter l'imam des cinq prières ou l'imam orateur à propos des questions relevant de la chariaa ou sur des sujets liés à leurs pratiques de culte afin de corriger quelques erreurs commises.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

Dans le cadre de l'objectif stratégique qui porte sur la facilitation de la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux, il ya lieu de veiller à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes en leurs affectant des espaces qui leurs seront réservés (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour les femmes) afin de leur permettre de pratiquer leurs rites religieux dans les meilleures conditions.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.1.3:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :	%	**1,72**	**0,9**	**1,04**	**1,25**	**1,50**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le nombre total des Masjeds et des mosquées à la fin de décembre 2019 est de 6100 monuments religieux, dont 4575 contiennent des espaces réservés aux femmes (75% des monuments religieux). Fin 2020, le nombre de monuments religieux a atteint 6 200, dont 4 650 monuments contiennent des espaces réservés aux femmes. Ainsi, le taux

d'évolution du nombre de monuments religieux qui contiennent ces espaces spécifiques est de 1,72 %.

Concernant l'année en cours, il est prévu que ce pourcentage va diminuer pour atteindre un taux de 0,9 % du total des monuments religieux, à cause de l'indisponibilité des crédits budgétaires alloués aux travaux d'aménagements des monuments religieux non pourvus d'espaces réservés aux femmes étant donné la situation difficile des finances publiques en Tunisie.

On espère que le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes atteindra 4 741 monuments d'ici la fin de 2022, ce qui correspond à une augmentation de 1,04%. En effet , le ministère va veiller d'une part à réserver des espaces aux femmes dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces lors de l'exécution de travaux d'aménagements et d'entretien dans le cadre de son programme annuel, et exiger d'autre part de réserver des espaces aux femmes dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux

Objectif 1-2 : Préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes : Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique puisque la mission principale de la mission des affaires religieuses, conformément au décret fixant ses attributions, est de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine religieux en arrêtant les plans et les programmes du secteur visant à:

- Préserver les valeurs spirituelles des membres de la société lors de l'accomplissement des rites religieux,

-Protéger la société des dangers de l'isolement, de l'intolérance et de l'extrémisme en intensifiant la sensibilisation et la prédication religieuse pour sensibiliser les citoyens et leur rappeler les principes de tolérance de la religion islamique et ses dispositions fondées sur la tolérance, la modération, et l'assouplissement.

- Soutenir les liens de familiarité, de solidarité et la collaboration entre les membres de la société en vue de préserver les composantes de l'identité arabo-islamique, sa personnalité historique tunisienne et d'en renforcer l'attachement à celle-ci.

- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et s'efforcer de parvenir à l'égalité et l'équivalence des chances entre eux, en tenant compte des principes vénérables de la religion islamique basée sur la modération, la tolérance et la non-discrimination,

Vu que la religion islamique représente la religion de la majorité du peuple tunisien, qui est fondée sur les principes de modération, de tolérance mentionnées ci-dessus, ceci permet de protéger la société des dangers de l'isolement, de l'intolérance et de

l'extrémisme et contribue à soutenir la paix sociale et à renforcer les liens de familiarité , de solidarité et de collaboration entre les citoyens, à préserver les composantes de l'identité et à inciter les gens à faire des efforts et à contribuer activement à la construction.

D'où, il faut veiller à consolider ces principes en :

- Intensifiant les cycles de formations au profit des cadres religieux (prédicateurs et cadres de mosquées), en particulier les prédicateurs et les imams orateurs et les imams des cinq prières pour développer leurs performances et élever leurs niveaux, compte tenu de l'efficacité de leurs rôles dans la sensibilisation des gens et de la diffusion d'une pensée religieuse éclairée.

-Intensification des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour sensibiliser les citoyens et diffuser la pensée religieuse éclairée.

-Intensifier les publications de sensibilisation et de prédication pour rappeler aux citoyens les dispositions de la charia et ses principes de de modération et de tolérance.

-Organiser efficacement la conduite des rites religieux en veillant à faciliter les conditions de leurs établissements, en offrant des conditions optimales pour leurs exécutions, en contrôlant leurs superviseurs et en comblant les postes vacants dans les Mesjeds et les mosquées afin de protéger les lieux de prière de toute exploitation illicite et bloquer le chemin devant la pensée religieuse extrémiste.

A cet, effet, les indicateurs suivants sont retenus :

- **Présentation des indicateurs :**

✓ **Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution annuel du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet le suivi du taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de

prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année (y compris la prédication religieuse pendant la saison de pèlerinage).

-Les raisons du choix de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise d'une part le suivi de la sensibilisation et de la prédication religieuse dans les mesjeds, les mosquées et les autres espaces publics et d'autre part le suivi de la sensibilisation et de la prédication religieuse des pèlerins tunisiens dans les lieux Saints, afin de consolider les principes de modération, et de tolérance de la vénérable religion islamique chez tous les citoyens, en les sensibilisant et en diffusant une pensée religieuse éclairée pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations):

L'indicateur a une relation directe avec l'objectif stratégique « maintenir la cohésion spirituelle au sein de la société pour les femmes et les hommes », qui ne peut être atteint qu'à travers les leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, les conférences, les séminaires, les forums, les psalmodies, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse. Par conséquent, ces activités doivent être intensifiées et le rythme de leur développement doit être suivi.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.1:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.	%	**-3,60**	**10,45**	**10,50**	**11,00**	**11,50**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le total des leçons religieuses dans les mesjeds, les mosquées et les espaces publics (prisons, centres des personnes âgées , ……..), des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays, effectuées fin 2020 par les imams orateurs, les enseignants Afeq, les inspecteurs des affaires religieuses et les prédicateurs a connu une diminution remarquable de 3,60 % par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par les circonstances exceptionnelles résultant de la propagation du virus Corona , qui ont conduit à la fermeture des mesjeds et des mosquées , et donc à la suspension de toutes les leçons et les conférences religieuses et les diverses autres activités dans les monuments religieux et les autres espaces pendant les fêtes religieuses telles que le mois de Ramadan , la naissance du prophète etc.…et pendant les jours ordinaires (les prêches de vendredi, les cours de sensibilisation….) dans le cadre de la sensibilisation et la prédication religieuse .

On s'attend à ce que ce taux d'évolution s'améliore en 2021 pour devenir positif, malgré l'impact persistant de la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture des mesjeds et des mosquées dans de nombreux gouvernorats pendant une période qui a duré parfois quatre mois, atteignant un taux de 10,45%. On espère que cette hausse se poursuivra en 2022, 2023 et 2024.

✓ **Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à connaître le taux d'évolution du nombre de koutteb au niveau national pour estimer dans quelle mesure le nombre actuel répond aux besoins éducatifs des enfants de moins de six ans.

-Les raisons du choix de l'indicateur : L'indicateur vise à étudier les besoins réels des enfants (garçons et filles) de moins de six en éducation dans les kouttebs afin de leurs apporter l'attention nécessaire et leurs permettre d'obtenir une saine éducation dans tous les régions , selon les préceptes de la vénérable religion islamique en mémorisant et interprétant le Saint Coran pour activer leurs mémoires et les familiariser avec les règles de la langue arabe, les principes de la religion islamique, les règles de culte, et le développement de leurs capacités manuelles et de leurs aptitudes à communiquer avec le monde extérieur.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur a une relation directe avec l'objectif « maintenir la cohésion spirituelle au sein de la société pour les femmes et les hommes » en élevant les jeunes (la génération future) une éducation saine et équilibrée et en leurs inculquant des valeurs nobles et en

leurs permettant d'acquérir une bonne moralité dès l'enfance conformément aux préceptes de la vénérable vraie religion islamique.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 1.2.2:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :	%	**4**	**7,52**	**4,89**	**5**	**6**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national a atteint 4% en 2020 par rapport à l'année 2019, où le nombre total des kouttebs à la fin de l'année concernée a atteint 1900 kouttebs. Quant à l'année 2021, ce taux a enregistré une augmentation pour atteindre 7,52%, et cela s'explique par l'augmentation du nombre des kouttebs qui a atteint 2043 à la fin du mois d'août 2021.Ceci va permettre à un plus grand nombre d'enfants de moins de six ans de recevoir une éducation saine selon les préceptes de la vénérable religion islamique.

Ce taux enregistrera une baisse attendue en 2022 en raison de l'absence des autorisations d'ouverture de nouveaux kouttebs, cela sera remédié par la mission pour les années 2023 - 2024 en donnant la priorité dans les autorisations de construction ou d'ouverture des kouttebs aux régions dans lesquelles le taux de couverture par rapport au nombre d'enfants est faible d'une part et en intervenant dans les kouttebs non qualifiés pour le processus éducatif afin de les aménager et les restaurer.

2.2-Présentation des activités et ses relations avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Tableau N°6 :

Les activités et les interventions du programme "le développement religieux "

Unité : Mille dinars

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme Le développement religieux	Objectif 1-1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.	Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national 0,650 par mille habitants	Activité 1 : Tutelle des monuments religieux.	19.160	- Octroi des autorisations de construction ou des inscriptions des mosquées et des mesjeds dans les zones où le nombre de monuments religieux est en disproportion avec la densité de la population.
		Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement : 75%			-la mise à jour continue de la liste des monuments religieux prioritaires qui nécessite une intervention immédiate et urgente pour arrêter la détérioration de son état général.
		Indicateur 1.1.3: Le taux de résorption des postes vacants dans les monuments religieux 7,80%			- Suivi périodique des vacances dans les monuments religieux en incitant les cadres de mosquée à cumuler les postes (trois postes au maximum).

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme le développement religieux	**Objectif 1-1 :** **Faciliter la pratique des rites religieux pour les femmes et les hommes dans le cadre de l'engagement de respecter la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux.**	**Indicateur 1.1.4:** **Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :** **1,04%**	**Activité 1 :** **Tutelle des monuments religieux.**		- Inclure " l'affectation des espaces réservés aux femmes dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces" lors de la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien dans le cadre du programme annuel de la mission, et ce dans la limite des crédits alloués dans le budget. - Généraliser progressivement ces espaces dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces. - L'obligation d'inclure dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux des espaces réservées pour les femmes (salle de prière avec des espaces d'ablution ou des toilettes) . -Sensibiliser et motiver les femmes pour aller aux mosquées d'une façon régulière et lorsqu'elles ont la possibilité de le faire.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme le développement religieux	**Objectif 1-2 : Préserver la cohésion spirituelle dans la société chez les femmes et les hommes**	**Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays annuellement 10,50%**	**Activité 2 : Formation et diffusion de la production intellectuelle**	**1.372**	-Intensifier les leçons religieuses dans les mesjeds , les mosquées, les espaces publics, les conférences, les psalmodies, les séminaires, les rencontres, les journées d'étude et de formation et les autres activités consacrées à la sensibilisation et à la prédication religieuse à l'intérieur et l'extérieur du pays chaque année.
			Activité 3 : Organisation des rites religieux.	**21.701**	- Encourager la publication et sa diffusion.
			Activité 4 : La sensibilisation et la prédication religieuse.	**100.031**	
		Indicateur1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national 4,89%	**Activité 5 : La mémorisation, la récitation et l'interprétation du Saint Coran**	**11.361**	-Donner la priorité d'autorisation de construction ou d'ouverture des kouttebs aux régions où le taux de couverture est faible par rapport au nombre d'enfants de moins de six ans, afin de leur donner la possibilité de recevoir une éducation saine conformément aux préceptes d'une vénérable religion islamique.
			Total	**153.625**	

3. Les objectifs et les indicateurs de performances spécifiques au programme :

Tableau N°08 :

Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme

Répartition selon la nature des dépenses

(Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2020	Lois de Finances 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2022	Prévisions 2022
Dépenses de rémunérations	**107.208**	**128.334**	**136.220**	**143.950**	**148.500**
Dépenses de Fonctionnement	**16.647**	**15.637**	**15.700**	**16.200**	**18.700**
Dépenses D'intervention	**10.147**	**770**	**770**	**1.850**	**1.850**
Dépenses D'investissement	**735**	**1.420**	**935**	**1.316**	**2.075**
Dépenses des opérations Financières	-	-	-	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	**134.737**	**146.161**	**153.625**	**163.316**	**171.125**
Total compte tenu des ressources propres des établissements	**134.737**	**146.161**	**153.625**	**163.316**	**171.125**

Les estimations des dépenses incluses dans le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le programme le développement religieux ont évolué comme suit :

a – Les dépenses de rémunération : L'augmentation de celles-ci s'est produite progressivement de 136.220 Milles dinars en 2022 à 148.500 milles dinars en 2024. Le ministère veuille à combler le maximum des postes vacants dans les mosquées afin de les protéger contre toute exploitation illicite de la part des takfiristes qui cherchent à semer les troubles dans la société.

b – Les dépenses de Fonctionnement : L'augmentation de ces dépenses s'est produite progressivement de 15.700 milles dinars en 2022 à 18.700 milles dinars en 2024, d'où une augmentation de 19 %. Le ministère va veiller à rationaliser la consommation de l'énergie dans les monuments religieux à forte consommation et réduire les impayés au titre des années précédentes en arrêtant un plan d'action pour maitriser la consommation de l'énergie et inciter à l'utilisation des énergies renouvelables et alternatives dans les mesjeds et les mosquées.

c – Les dépenses d'intervention : L'augmentation de ces dépenses s'est produite progressivement de 770 MD en 2022 à 1.850 MD en 2024. La mission veille à intensifier le nombre des leçons religieuses dans les mesjeds et les mosquées et les espaces publiques, les conférences, les séminaires, les forums, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuses à l'intérieur et à l'extérieur (la prédication dans les lieux Saints est incluse).

Afin d'atteindre l'objectif relatif au consolidation des principes de la vénérable religion islamique chez tous les citoyens, les sensibiliser et diffuser la pensée religieuse éclairée pour lutter contre le terrorisme, il a eu une augmentation des prévisions des dépenses spécifiques à l'activité "Formation et diffusion de la production intellectuelle " d'un taux de de 11% (de 1.239 MD en 2021 à 1.372 M.D en 2024)

On prévoit, que "le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, les conférences, les séminaires, les forums, les psalmodies, les journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays annuel " va s'améliorer et devenir positif malgré la continuité de la crise sanitaire qui a entrainé la fermeture des masjeds et des mosquées dans plusieurs gouvernorats pendant une période de quatre mois ,pour atteindre en 2022 un taux de 10,5% et 11,50% en 2024.

d – Les dépenses d'investissements

Le montant des crédits alloués aux dépenses d'investissement en 2022 est de 935 M.D pour l'exécution de travaux d'aménagement et d'entretien dans les monuments religieux prioritaires, ce qui est en dessous des besoins réels de la mission. On espère que cette enveloppe connaitra progressivement une augmentation en 2023 et 2024.

Cependant, en dépit de ces faibles prévisions, la mission veillera à faciliter la pratique des rites religieux entre les femmes et les hommes dans le cadre d'un engagement de respect de la neutralité des mosquées et de préservation du patrimoine religieux à travers :

- Offrir des lieux de culte en nombre suffisant et proportionnellement à l'évolution de la population dans chaque ggouvernorat en améliorant encore le taux de monuments religieux par milles habitants au niveau national de 0,650 par mille en 2022 à 0,750 par mille en 2024 pour s'approcher d'un nombre de " un masjed ou mosquée " pour 2 250 habitants ».
- Veiller à affecter progressivement des espaces réservés aux femmes en améliorant le taux de d'évolution du nombre de monuments religieux contenant de telles espaces pour atteindre un taux de 1,04% en 2022 et 1,50% en 2024.

PROGRAMME N°9 : « Pilotage et Appui »

Responsable de programme : Madame Hajer Katteli
Directeur Général des services communs
(à partir du 1er octobre 2020)

1.Présentation du programme et de sa stratégie :

1.1-Présentation de la stratégie du programme :

La stratégie du programme " Pilotage et appui" est d'assurer principalement les fonctions de soutien pour le programme de développement religieux et tous les services de la mission au niveau central et régional.

Le champ d'intervention du programme "Pilotage et Appui" comprend les domaines suivants :

-Les ressources humaines : En les ajustant afin de maîtriser la masse salariale à travers :

• Une bonne estimation des besoins de la mission en ressources humaines selon la spécialisation, l'affection et la réaffectation des agents selon les besoins des différents services.

• la formation et le recyclage des agents des corps communs et spécifiques en vue d'augmenter leurs performances et mettre à jour leurs connaissances en fonction des évolutions des métiers.

• Evaluer la rentabilité des agents et le suivi de leurs parcours professionnels (les avancements, les promotions, …. etc.).

-Les Systèmes d'information : En veillant à fournir les programmes et les logiciels informatiques qui contribuent à faciliter le travail de la mission et à fournir les informations nécessaires, opportunes et précises au moment voulu.

-Les Affaires financières : En essayant de comprimer les dépenses publiques et à les maintenir dans les limites des crédits alloués dans le budget pour atteindre les objectifs escomptés.

-Les Affaires immobilières : En veillant à bien gérer les biens et les immeubles de la mission à travers :

• La régularisation de la situation foncière des monuments religieux ouverts sans autorisation.

• La régularisation le statut de la situation foncière des immobilisations octroyées sous forme de dons à la mission pour construire des monuments religieux.

• La régularisation des litiges immobiliers auxquels la mission en fait partie.

• La gestion des immobilisations de la mission, en les inventoriant et en supportant les dépenses qui y sont associées.

- Les Services logistiques : En veillant à :

• Fournir les moyens de travail nécessaires aux différents services de la mission au niveau central et régional, tel que les équipements, les mobiliers et les meubles pour en assurer leurs bons fonctionnements.

• Une bonne gestion du parc d'automobiles de la mission et la rationalisation de la consommation d'énergie et d'eau de l'administration centrale et des directions régionales des affaires religieuses et des monuments religieux, en prenant les mesures nécessaires pour limiter la consommation excessive d'énergie et d'eau afin de réduire les dépenses et de les maintenir dans les limites des crédits alloués dans le budget.

-Les Affaires Juridiques : En veillant à améliorer les textes juridiques et réglementaires régissant le travail de la mission.

-La Communication : Porter à la connaissance des citoyens les différentes activités de la mission à travers les médias, afin d'assurer une plus large implication d'eux par :

• L'Intensification des programmes de sensibilisation religieuse, audio-visuels, qui traitent des sujets en rapport direct avec la réalité quotidienne vécue (tel que la lutte contre le terrorisme...) destinés au grand public et en particulier aux jeunes.

•Veiller à intensifier la présence de la mission dans les émissions de radio et de télévision pour faire connaître ses différentes activités d'une part et produire un discours religieux alternatif basé sur la modération et la tolérance et qui rejette l'extrémisme et la violence d'autre part.

• Intensifier les séminaires et les forums afin d'aborder des questions contemporaines et vécues pour sensibiliser les citoyens et les agents relevant du secteur des affaires religieuses.

• Utiliser les moyens de communication modernes et intensifier les publications et les éditions qui visent à faire connaitre les principes de la vénérable religion islamique et à sensibiliser tous les citoyens.

-Les Achats : En déterminant correctement les besoins annuels nécessaires pour les différents services en équipements, mobiliers, meubles et autres dépenses afin d' inscrire leur coût total dans le projet de budget de la mission

La stratégie du programme s'inscrit dans le cadre des engagements internationaux de l'Etat Tunisienne qui a ratifié la Convention sur les objectifs de développement durable (à l'horizon 2030) fixée par les Etats membres des Nations Unies, et c'est notamment le cas pour ce qui suit :

Objectif 8 : qui stipule de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, assurant le plein emploi productif et garantissant un travail décent pour tous (femmes, hommes, jeunes, personnes handicapées...).

Objectif 10 : qui prévoit la réduction des disparités entre les pays et au sein de chaque pays.

A la suite du diagnostic de la réalité du programme de "pilotage et appui", les opportunités et les défis imposés par l'environnement externe sont devenus clairs, ainsi que les faiblesses et les forces qui existent dans l'environnement interne.

Les défis les plus importants imposés par l'environnement extérieur sont :

-La continuité de la crise économique et financière résultant de la propagation de l'épidémie de Corona virus, ce qui a entraîné :

- La non-autorisation de la loi de finances pour la mission d'effectuer les recrutements nécessaires et en nombre suffisant des cadres, ce qui a entraîné une pénurie des ressources humaines, notamment dans le corps administratif commun, le corps des ingénieurs, le corps des architectes et le corps des ouvriers.
- Une faiblesse des dotations budgétaires allouées aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux besoins réels.
- Une faiblesse des montants des crédits inscrits et alloués aux grands travaux dans les monuments religieux par rapport aux besoins réels en raison de l'augmentation continue de leur nombre.

Quant aux **faiblesses** de la mission qu'il faut veiller à surmonter, ils se présentent comme suit :

- Une Faiblesse des taux de consommation des crédits transférés aux conseils régionaux pour l'entretien, l'équipement et l'ameublement des masjeds et des mosquées.
- L'absence d'applications et de logiciels informatiques qui facilitent le travail dans l'administration et qui fournissent les informations précises et nécessaires en temps opportun et au moment voulu.

- Une hausse remarquable de la masse salariale par rapport aux crédits alloués dans le budget.

- Une faiblesse du pourcentage du développement des compétences des agents de sexe féminin afin de garantir l'équité et l'égalité des chances entre les deux sexes, notamment dans les domaines prioritaires.

La stratégie du programme "Pilotage et Appui" au niveau national comprend les **deux principaux axes** suivants :

1-Assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes : En instaurant une bonne gouvernance, en réformant l'administration et en luttant contre la corruption par :

- Le Renforcement des mécanismes de pilotage, de coordination entre les programmes, d'harmonie au niveau de toute la mission, de suivi et d'évaluation de la performance des différents programmes.
- Présenter les activités de la mission, fournir les informations les concernant et assurer un accès facile à l'information.
-Appliquer les principes de gouvernance et de prévention de la corruption dans le cadre de l'engagement à respecter les lois, les règlements et les procédures en vigueur.
- Renforcer les capacités professionnelles des agents et des cadres au niveau central et régional en organisant des sessions de formation à leur profit afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et suivre les nouvelles évolutions.
- Développer l'administration par la mise en place d'une administration électronique et simplifier les procédures pour éliminer la bureaucratie : En effet, le développement de l'administration électronique et la promotion de l'open government est l'un des piliers les plus importants du programme de développement administratif. Cela fait partie d'un programme global de réforme et de modernisation de l'administration en Tunisie, que la mission cherche à mettre en œuvre dans les années prochaines, puisqu' il permettra la mise en place d'une administration efficace et ouverte qui fournit des services publics à travers des procédures simplifiées et de haute qualité accessible au citoyen et à l'entreprise.
- Soutenir la décentralisation et renforcer l'indépendance des régions.

- Produire et publier des statistiques conformément aux normes internationales.

- Garantir le droit de toute personne physique ou morale d'avoir accès à l'information.

2-Assurer une gestion efficace des ressources de la mission : En soutenant les programmes et garantissant l'utilisation optimale des ressources humaines, financières et logistiques à travers :

- La définition précise des besoins de la mission au niveau du budget et s'assurer de la bonne utilisation de la consommation des crédits pour répondre à ces besoins.
- La consommation du total des crédits inscrits au budget de la mission relatifs aux dépenses d'investissement.
- Gérer les ressources humaines d'une manière efficiente et efficace comme suit :

- La bonne définition des besoins en ressources humaines selon la spécialisation, l'affectation et la réaffectation des agents selon les besoins des différents services.
- Former et recycler les agents des cadres communs et spécifique afin d'augmenter leurs performances, mettre à jour leurs connaissances et les mettre être au courant des évolution des métiers.
- Evaluer la rentabilité des agents et suivre leurs parcours professionnels (avancements, promotions, …. etc.)

Les priorités spécifiques du programme :

Sur la base de l'analyse de la réalité du programme « Pilotage et appui », les priorités du programme sont :

- La bonne affectation et la réaffectation des ressources humaines dans les différents services du ministère pour augmenter leurs performances et atteindre une utilisation optimale de ces ressources.
- La maîtrise de la masse salariale aux niveaux central et régional en suivant le parcours professionnel des agents et la bonne définition des besoins pour programmer des concours externes pour le recrutement et des concours internes pour la promotion,
- La formation et le recyclage des agents pour leur permettre d'actualiser leurs connaissances et être au courant des évolutions des métiers afin d'élever leurs niveaux de performance, en respectant le principe d'égalité des chances en vue réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment dans les domaines prioritaires.
- La fourniture des équipements et du matériel nécessaires au travail des différents services de la mission afin d'assurer le fonctionnement normal du travail et contribuer à l'augmentation de la performance.
- La supervision des différents services de la mission et la coordination de leurs travaux afin d'augmenter le rendement et atteindre l'efficience et l'efficacité,
- Le suivi minutieux et continu du rythme de consommation des crédits inscrits au budget afférents aux dépenses d'interventions et d'investissement en relation avec les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance fixés.

- La bonne application des lois et des procédures administratives en vigueur pour assurer le respect des règles de bonne gouvernance en termes d'intégrité, de transparence, d'équité et d'égalité des chances.

1.2-Présentation de la cartographie du programme :

Dans le cadre de l'adéquation du cadre de performance du programme " pilotage et appui " de la mission des affaires religieuses avec les axes stratégiques généraux communs aux différentes missions à savoir " assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes" et "assurer une gestion efficace des ressources" , un seul sous-programme central a été approuvé, « Pilotage et Appui », qui comprend deux unités opérationnelles qui s'engagent à exécuter les activités programmées afin d'atteindre les objectifs stratégiques du programme.

Ces unités opérationnelles sont les suivants :

- **L'unité opérationnelle N ° 1 : Pilotage**

Elle comprend le cabinet et les structures qui lui sont rattachées et l'inspection générale des affaires administratives et financières qui assurent à la mise en œuvre de **l'activité principale N° 01 : Pilotage.**

- **L'unité opérationnelle N ° 2 : Appui**

Elle regroupe l'ensemble des directions de la direction générale des services communs qui sont chargées de la mise en œuvre de **l'activité principale n°02 : Soutien**

2.Présentation des Objectifs et des indicateurs de performance :

2.1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :

Dans le cadre des travaux de stabilisation du cadre de performance des programmes de la mission en coordination avec l'unité centrale de gestion de budget par objectifs du ministère des Finances et le bureau Expertise France, et en cohérence avec les travaux de la déclinaison opérationnelle des programmes déjà approuvés, les objectifs stratégiques du programme ont été fixés comme suit :

Objectif 9-1 : Améliorer la gouvernance de la mission :

Cet objectif est considéré comme un objectif stratégique car il assure la fonction de soutien du programme de développement religieux afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et les indicateurs de la performance qui ont été fixés. Pour atteindre cet objectif, il faut œuvrer à :

- Bien appliquer les principes de gouvernance et de prévention de la corruption conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Elaborer des programmes et des plans d'action pour renforcer la gouvernance et se prévenir de la corruption, assurer leur bonne mise en œuvre et les évaluer conformément aux normes et indicateurs internationaux approuvés, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et la notification des cas de corruption.

- Diffuser une culture de gouvernance, de transparence, d'intégrité et de bonne conduite, respecter les codes de déontologie et appliquer correctement les procédures.

- Proposer des mécanismes et des procédures qui permettront l'utilisation des ressources disponibles conformément aux principes de gouvernance.

- Veiller à améliorer la coordination et le suivi au sein de la mission.

- Poursuivre l'amélioration de la gestion des affaires foncières.

-Veiller à améliorer la politique de communication de la mission à travers :

- L'intensification de la présence de la mission dans les émissions de radio et de télévision pour faire connaître ses différentes activités d'une part et produire un discours religieux alternatif basé sur la modération et la tolérance, qui rejette l'extrémisme et la violence d'autre part.
- L'intensification des séminaires et des forums afin d'aborder des questions contemporaines et vécues pour sensibiliser les citoyens et les agents relevant du secteur des affaires religieuses.
- L'utilisation des moyens de communication modernes et l'intensification des publications et des éditions visant à faire connaitre les principes de la vénérable religion islamique et à sensibiliser tous les citoyens.

A cet effet, les indicateurs de performance suivants seront adoptés :

Présentation des indicateurs :

✓ **Indicateur 1.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires :**

-Présentation de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur qui vise annuellement à connaître le taux d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires, Ces derniers présentent de nombreux comités de pilotage stratégiques existants ou qui seront adoptés au sein du ministère, à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes, le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs et le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne.

Cependant, compte tenu des circonstances exceptionnelles du pays en raison de la pandémie de Corona ,ce qui a entrainé une forte pression sur le calendrier de préparation

du projet de budget , des documents de performance et l'achèvement des travaux de déclinaison opérationnelle du programme de Pilotage et d'appui et son adéquation avec la spécificité de la mission, on s'est limité à ce stade à un seul comité à savoir « **le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs "**

-Les raisons du choix de l'indicateur : -

Cet indicateur a été choisi pour **le suivi du rythme de mise en œuvre des décisions et recommandations** émises par le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs dans le cadre de la réforme et la modernisation des finances publiques en vue d'assurer plus d'efficacité et de rentabilité des dépenses publiques en liant les dépenses effectuées aux résultats réalisés afin d'assurer une utilisation optimale des ressources disponibles.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur est en liaison organique avec l'objectif, en effet on ne peut guère améliorer la gouvernance de la mission sans un bon suivi du rythme d'exécution des décisions et des recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.1.1:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires	%	**80**	**85**	**90**	**95**	**97**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le taux de réalisation des décisions et des recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs est bon. On espère que ce rythme ascendant se poursuivra pour atteindre 97 % en 2024.

Le ministère veillera à mettre en place les autres comités de pilotage prioritaires à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes et le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne, tout en maintenant la tendance à la hausse de cet indicateur.

✓ **Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission**

-Présentation de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur qui traduit l'efficience de la politique de communication de la mission auprès de tous des demandeurs d'information, en consacrant les caractéristiques d'une administration ouverte qui veille à renforcer la transparence et à unifier les modalités et les procédures d'accès du public à l'information et aux documents administratifs des structures publiques.

-Les raisons du choix de l'indicateur :

Cet indicateur a été adopté pour suivre le rythme de visites des sites officiels de la mission par le public. Ces sites comprennent toutes les données concernant la mission, dont les plus importantes sont :

- Les attributions de la mission, son organisation, l'adresse de son siège central et de tous les locaux de ses services,
- Les décisions et les politiques d'intérêt public liées aux activités du ministère à savoir El Hajj et La Omra, les concours coraniques, les kouttebs, les publications du ministère des Affaires religieuses, les formations etc.
- Les procédures prises par la mission dans le secteur des affaires religieuses concernant les services du Hajj et de la Omra et les mécanismes de contrôle pour respecter ces mesures.
- la liste des textes juridiques et des règlements organisant le travail de la mission, tels que les circulaires et les notes de service.
- Une liste des documents administratifs (des imprimés administratifs et des cahiers de charges) disponibles en ligne concernant les services fournis. Nous citons, à titre d'exemple les imprimés de candidature pour effectuer les rites du Hajj.
- Les données statistiques des affaires religieuses (répartition des prédicateurs par gouvernorat et par sexe, répartition du nombre des masjeds et des mosquées par gouvernorat, l'évolution du nombre de cadres de mosquées, l'évolution du nombre de kouttebs, etc.…)

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif et ses implications :

L'indicateur est en liaison organique avec l'objectif. En effet, on ne guère améliorer la gouvernance de la mission sans un bon suivi du nombre de visiteurs des sites afin de connaître leurs opinions et impressions sur les activités des différents services administratifs, aux niveaux régional et central.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.1.2:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1: Le taux Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission	%	**36,70**	**45**	**50**	**55**	**60**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Il est à noter dans ce cadre que cet indicateur comprend l'ensemble des sites publics de la mission, qui comprend en plus du site officiel du ministère, un site sur les réseaux sociaux (Facebook).

Cependant, compte tenu des circonstances exceptionnelles du pays en raison de la pandémie de Corona, qui a entrainé une forte pression sur le calendrier de préparation du projet de budget , des documents de performance et l'achèvement des travaux de déclinaison opérationnelle du programme de Pilotage et d'appui et son adéquation avec la spécificité de la mission, on s'est limité à ce stade au calcul du nombre de visites du site sur les réseaux sociaux de la mission (Facebook) , pour les années 2019 et 2020.

Le taux d'évolution du nombre de visites du site a atteint 36,70 % par rapport à 2019, où le nombre total de visiteurs du site de réseau social s'élevait à 72 936 visiteurs en 2019, contre 99 710 visiteurs en 2020. Quant à l'année 2021, on espère que ce taux passera à 45 % d'ici à la fin de l'année.

On s'attend à ce que ce taux continue son augmentation en 2022, car le nombre total de visiteurs sera calculé en tenant compte du nombre de visiteurs du site officiel du ministère ainsi que le site sur les réseaux sociaux.

La mission veillera à améliorer sa politique de communication avec tous ses citoyens afin de consacrer l'image d'une administration ouverte et dans le but de renforcer la transparence et normaliser les voies et les procédures d'accès du public aux informations et les documents administratifs en sa possession de lui fournissant toutes les données et les informations du secteur religieux, de sorte que le taux d'évolution du nombre de visites des visites publics pour la mission atteindra 55% en 2023 et 60% en 2024.

Objectif 9-2: Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances :

Cet objectif est considéré comme stratégique car il vise directement à maitriser l'évolution du volume des salaires aux niveaux central et régional, à travers un suivi

périodique et continu de l'évolution de son volume et l'étude tous les éléments qui ont conduit à sa hausse ou sa baisse. Ces éléments se présentent comme suit :

- **le calcul du coût de mobilité des agents :** C'est la différence entre le coût des nouveaux salariés entrants (nouveaux recrutements, mutation et détachement auprès du ministère) et ceux partant (retraite, mutation dans d'autres ministères, intégration dans d'autres ministères, interruption définitive de travail...),

-Le Calcul des effets d'avancements, de promotion, d'intégration, les affectations des emplois fonctionnels (Effet glissement, vieillissement et technicité) afin de déterminer l'étendue de l'impact de ces facteurs sur le volume de la masse salariale.

- La maitrise de l'augmentation des salaires :

Afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines en adéquation avec les compétences et les besoins d'une manière à assurer l'équité et l'égalité des chances, il est nécessaire de renforcer davantage l'affectation et la réaffectation des ressources humaines dans les divers services de la mission afin d'augmenter la performance et atteindre l'utilisation optimale de ces ressources d'une part et s'engager à former et recycler les agents pour mettre à jour leurs connaissances et les mettre être au courant des évolutions, en respectant le principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes d'autre part .

Présentation des indicateurs :

Afin d'atteindre cet objectif, deux indicateurs de performances sont adoptés

✓ **Indicateur 1.2.9: écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de suivre l'écart entre les prévisions (la masse salariale inscrite au budget de la mission dans la loi de finances pour l'année concernée) et les réalisations (la masse salariale totale supportée par le budget du ministère pour l'année en question) afin de rationaliser la consommation des crédits et l'utilisation optimale des ressources financières pendant la crise économique et sanitaire confrontée par la Tunisie.

-Les raisons du choix de l'indicateur :

L'indicateur a été adopté pour le suivi de l'évolution de la masse salariale afin de veiller à maitriser le rythme de sa croissance grâce à une bonne estimation de tous les facteurs qui ont un impact sur l'évolution des salaires (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des affectations des emplois fonctionnels etc.…).

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur est en relation directe avec l'objectif "L'optimisation de la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les compétences et les besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances ".

L'objectif précité ne peut être atteint sans un suivi minutieux de l'évolution du volume de la masse salariale et sans chercher à maîtriser le rythme de sa croissance par une bonne estimation de tous les facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, des affectations des emplois fonctionnels , la réduction des inégalités entre les deux sexes dans les promotions ou les nominations dans les postes fonctionnels etc. …).

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.2.1:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.9: écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :	M.D	**89**	**22**	**18**	**14**	**10**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

L'écart entre les estimations et les réalisations de la masse salariale pour l'année 2020 et pour l'année en cours est faible, ce qui explique la capacité du ministère à maîtriser la masse salariale par sa bonne estimation de l'ensemble des facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des affectations des emplois fonctionnels, etc. …).

La mission veille à améliorer encore cet indicateur en réduisant davantage sa valeur pour atteindre 18 M.D d'ici 2022, 14 M.D en 2023 et 10 M.D d'ici 2024. Et cela grâce à un examen plus approfondi de tous les facteurs qui affectent la masse salariale au titre de l'année concernée.

✓ **Indicateur 9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à connaître le taux des agents (femmes et hommes) formés dans des domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion du budget par objectifs.

-Les raisons du choix de l'indicateur : -

Le Suivi du taux d'évolution du nombre des agents (femmes et hommes) formés dans les domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion budget par objectifs etc…, dans le but de développer la performance des agents et de respecter le principe d'égalité entre les deux sexes.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif et ses implications :

Cet indicateur est en relation directe avec l'objectif "optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les compétences et les besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances ", étant donné la grande importance de la formation, qui est le principal facteur du développement des connaissances, des compétences et des aptitudes des ressources humaines et l'outil d'amélioration de la qualité des services administratifs face à la nécessité de maîtriser la masse salariale et l'obligation de l'adéquation des compétences aux besoins afin de garantir l'équité et l'égalité des chances pour les deux sexes, notamment en l'absence de nouveaux recrutements.

Il est à noter que, pour atteindre l'objectif stratégique sous lequel s'inscrit l'indicateur, il faut veiller à :

- Optimiser l'identification des besoins de formation (notamment dans les domaines prioritaires précisés dans les circulaires) en coordination avec les structures concernées afin d'assurer l'efficacité et l'efficience requises.
- Développer les activités de formation en adéquation avec les exigences professionnelles des agents.
- Suivre et évaluer les opérations de formation en coordination avec les différents services concernés.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.2.2:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires	%	**0,23**	**6,13**	**10**	**12**	**15**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires s'est élevé à 0,23 % en 2020, ce taux est considéré très faible , ceci s'explique par les circonstances exceptionnelles suite à la propagation de la pandémie de Corona virus qui a entrainé parfois la suspension des activités des administrations publiques et l'interdiction de déplacement entre les gouvernorats dans d'autres fois , ainsi que l'application du travail par groupe qui a entravé l'achèvement du plan de formation annuel pour l'année 2020.

Quant à l'année 2021 et malgré la poursuite de la crise sanitaire, ce taux a connu une augmentation par rapport à l'année 2020, puisque le nombre total des agents formés a atteint 50 agents (de sexe masculin) contre 815 agents (hommes et femmes). Cette hausse s'explique par le recours à la formation à distance d'une part et par le recours aux ressources propres d'autre part (formation à distance pour les directions régionales des affaires religieuses par l'unité de gestion du budget par objectifs).

Compte tenu de l'impact persistant de la crise économique et sanitaire résultant de la propagation de l'épidémie du virus Corona, le ministère veillera à augmenter ce pourcentage pour les années à venir, tout en respectant le principe d'égalité des chances entre les deux sexes pour réduire les écarts entre les femmes et les hommes afin d'atteindre 10 % en 2022, 12 % en 2023 et 15 % en 2024.

Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et appui :

Pour assurer la soutenabilité du budget et optimiser les ressources financières de la mission afin d'atteindre l'efficience du programme pilotage et appui, Il faut veiller d'une part à rationaliser davantage les dépenses publiques et optimiser d'autre part le suivi et l'exécution du budget de la mission en améliorant le taux de consommation des crédits inscrits au budget.

Présentation des indicateurs :

Afin d'atteindre cet objectif, trois indicateurs de performances sont adoptés et se présentent comme suit :

- ✓ **Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de connaître les écarts entre les prévisions totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publiques, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.

-Les raisons du choix de l'indicateur :

Cet indicateur a été adopté pour suivre le rythme de consommation des crédits inscrits dans le budget de la mission en veillant à les dépenser au niveau des activités principales de chaque unité opérationnelle dans chaque sous-programme pour assurer l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le suivi budgétaire périodique est la principale méthode qui permet la prise la décision pour mettre à jour le document de programmation annuelle des dépenses ou utiliser la technique de fongibilité, qui contribue directement à assurer la bonne optimisation de la gestion des ressources.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

Cet indicateur est en relation directe avec l'objectif " **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et appui** " de la mission. En effet, le suivi des écarts entre les estimations et les réalisations dans le budget permet d'assurer la soutenabilité du budget sur la base d'une bonne évaluation des besoins et d'un bon suivi de l'exécution du budget.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.3.1:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations : **Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.**	M.D	**755**	**952**	**850**	**800**	**750**
- **Dépenses de rémunération :**		**89**	**15**	**15**	**10**	**8**
- **Dépenses de gestion :**		**170**	**200**	**180**	**170**	**150**
- **Dépenses d'investissement :**		**496**	**737**	**655**	**620**	**592**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

La mission veillera à réduire l'écart entre les estimations et les réalisations au cours de la période 2022-2024 vers la baisse afin que ces écarts passent de 952 M.D en 2021 à 750 M.D. en 2024

✓ **Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme" Pilotage et appui " par rapport au budget de la mission :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à comparer e poids du budget du programme de "pilotage et d'appui" par rapport au budget de la mission.

-Les raisons du choix de l'indicateur :

Cet indicateur a été retenu pour assurer la meilleure efficience du programme "Pilotage et appui " qui veille à assurer les fonctions d'appui au programme le développement religieux en assurant la bonne affectation des crédits et en rationalisant leurs consommations en liaison directe avec les activités programmées relatives au pilotage, à la formation et la fourniture des moyens de travail nécessaires et les autres activités afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie globale de la mission.

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur a une relation organique avec l'objectif " **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui ".** En effet, le poids du budget du programme" Pilotage et appui " doit être proportionnelle à la masse totale du budget de la mission sans dépasser le plafond de 15 %, et d'une part il doit être en conformité avec les tâches confiées au programme mentionnées ci -dessus, en veillant à la bonne affectation des crédits et en rationalisant leur consommation afin d'atteindre l'efficience et l'efficacité et permettre l'atteinte des performances souhaitées et des objectifs fixés.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.3.2:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission : **Il s'agit de comparer le budget du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission.**	%	**7,28**	**10,87 (*)**	**11,81**	**11,34**	**11,12**

(*) Il est à noter qu'il ya eu révision de l'indicateur " Le poids budgétaire du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission" conformément aux travaux de déclinaison opérationnelle et à la suite de l'élaboration du référentiel d'activités principales. En, effet des modifications ont été apportées aux niveaux des dépenses de rémunération, des dépenses de gestion et des dépenses d'intervention à compter de 2021.

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

La valeur de l'indicateur « Le poids budgétaire du programme de "Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission pour l'année 2020 est considérée comme bonne car elle n'a pas dépassé les 15 % et s'est élevée à 7,28 %.

Il est à noter que la valeur de l'indicateur a été révisé à la hausse pour les années 2022-2024 conformément aux travaux de déclinaison opérationnelle et à la suite de l'élaboration du référentiel d'activités principales. En, effet des modifications ont été apportées aux niveaux des dépenses de rémunération, des dépenses de gestion et des dépenses d'intervention à compter de 2021.

Il est attendu que la mission veillera pour baisser ce taux afin d'atteindre 11,81 en 2022 et 11,12 en 2024 en vue d'assurer davantage une meilleure efficience du programme pilotage et appui par une bonne affectation des crédits et une rationalisation de leurs consommations.

✓ **Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent :**

-Présentation de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à connaître le coût de fonctionnement par agent (les dépenses de gestion et les dépenses de rémunération) et ce afin de suivre le coût de fonctionnement par rapport au nombre total des agents, afin de rationaliser ces dépenses.

-Les raisons du choix de l'indicateur :

Dans le cadre de la préparation de la mise en place de la comptabilité analytique dans les administrations publiques, cet indicateur a été retenu afin de suivre le coût de fonctionnement de chaque agent par rapport au nombre total des agents, en vue de rationaliser davantage ces dépenses par le biais de plusieurs mesures

-Relation de l'indicateur dans la réalisation de l'objectif (ses significations) :

L'indicateur est en relation directe avec l'objectif "" **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui "** afin d'améliorer l'efficacité du programme de pilotage et appui. En effet, le suivi du coût de fonctionnement par agent permet de rationaliser ces dépenses et assurer la soutenabilité du budget et la bonne affectation des crédits, et ce à titre d'exemple par :

- La maîtrise des coûts d'approvisionnement en équipements, en matériels et en meubles.
- La rationalisation de la consommation de l'énergie.
- La bonne gestion du parc roulant.
- La maîtrise des dépenses d'accueil, d'hébergement et de missions à l'étranger.

-Réalisations et prévisions de l'indicateur 9.3.3:

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent : Il s'agit du total du coût de fonctionnement par rapport au nombre des agents.	Dinars	**21,85**	**21,28**	**26,90**	**21.50**	**21,40**

-Analyse et clarification des prévisions de l'indicateur sur les trois années :

Le coût de fonctionnement par agent a atteint 21 ,850 dinars en 2020, et il est prévu que ce coût s'élèvera à 21, 280 dinars en 2021 et 26 ,900 dinars en 2022, ceci est dû aux autorisations des nouvelles recrutements de 50 prédicateurs afin de combler le manque de ce corps d'une part et d'un autre part au coût élevé des dépenses de fonctionnement.

La mission veillera à baisser ce coût au cours des années 2023 et 2024, en veillant à rationaliser davantage les dépenses de gestion en maîtrisant le coût des équipements, du matériel et du meuble, en appliquant une bonne gestion du parc automobile et en rationalisant la consommation des énergies pour atteindre 21 ,400 dinars en 2024.

2.2-Présentation des activités et sa relation des objectifs et des indicateurs de performance :

Tableau N°6 :

Les activités et les interventions du programme de " Pilotage et appui"

Unité: Mille dinars

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-1 :** Améliorer la gouvernance de la mission :	**Indicateur 9.1.1:** Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires 90%	**Activité 1** Pilotage	2.862	-Piloter et suivre les différents travaux liés à l'instauration de la gestion du budget par objectifs au sein du Ministère. - Initier les travaux de mise en place du contrôle interne au sein du Ministère.
		Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission 50%			-Mettre à jour périodiquement le contenu des sites publics de la mission et améliorer sa politique de communication.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-2 :** **Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.**	**Indicateur 9.2.1: écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :** **18MD**	**Activité 2:** **Soutien**	**15.773**	Maitriser l'évolution de la masse salariale au niveaux central et régional par : -Le suivi des carrières des agents et la bonne et la bonne estimation des besoins afin de programmer les concours externes de recrutement et les concours internes de promotion. -L'estimation minutieuse de la masse salariale au titre de l'année, en tenant compte des éléments suivants: *Le cout des agents nouvellement arrivés (des nouveaux recrutements, des mutations au ministère, des détachements auprès du ministère) et des départs (retraite, mutation dans d'autres ministères, mise en disponibilité, interruption définitive de travail. Etc.…) *Le cout de promotion , d'avancement d'échelon , d'intégration et d'attribution des postes fonctionnels . *Les augmentations des salaires probables ou attendues afin de bien estimer la masse salariale totale de la mission qui sera inscrite dans le projet annuel de performance et la comparer plus tard avec le total de la masse salariale réellement dépensée et supportée engagés par le budget de la mission pour l'année.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-2 :** Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances.	**Indicateur 9.2.1:** L'écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale : 18MD	**Activité 2 :** Soutien	**15.773**	Suivi précis et continu du rythme d'évolution de la masse salariale, avec la présentation des analyses nécessaires (explication des facteurs l'influençant vers la hausse ou à la baisse) lorsqu'il existe des écarts importants entre les estimations et les réalisations salariales.
		Indicateur 9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires 10%			- Optimiser l'identification des besoins de formation, notamment en l'absence de nouveaux recrutements pour les domaines prioritaires qui sont précisées dans des circulaires en coordination avec les structures concernées afin d'assurer l'efficacité et l'efficience requises. - Veiller à développer les activités de Formation en adéquation avec les exigences professionnelles des agents. - Suivi et évaluation des opérations de formation en coordination avec les différents services concernés. -Respecter le principe d'équité et d'égalité des chances lors de la formation et le recyclage des agents.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-3 :** **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui .**	**Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations : 850MD**	**Activité 2 : Soutien**	**15.773**	-Suivi périodique de la consommation des crédits en éditant des tableaux statistiques du système Adab pour prendre les mesures nécessaires et faire les ajustements afin de réduire l'écart entre les estimations et les réalisations. - La préparation et la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses en coordination avec les différents intervenants. - L'exécution du budget conformément aux lois et règlements en vigueur et conformément à la programmation annuelle prédéfini, en veillant à ce que les dépenses soient conformes aux travaux préparatoires du budget. - L'étude de tous les problèmes qui empêchent la consommation des crédits d'investissement. -Le suivi de l'ordonnancement des dépenses sur les crédits transférés aux conseils régionaux au titre de l'entretien, de l'ameublement et de l'équipement des mosquées et des Mesjeds. -Mettre les crédits à la disposition de chaque responsable de programme, tout en veillant à respecter les plafonds de dépenses dans le cadre du contrôle hiérarchisé.

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-3 :** **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui.**	**Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission :** **11,81%**	**Activité 2 :** **Soutien**	**15.773**	- La bonne affectation et réaffectation des ressources humaines dans les divers services de la mission afin d'augmenter la performance et atteindre l'utilisation optimale de ces ressources. -Fournir les équipements et le matériel nécessaires au travail des différents services afin d'assurer la marche normale du travail et contribuer à augmenter la performance, l'équité et l'égalité des chances. - Superviser les différents services et coordonner leur travail pour augmenter la rentabilité et atteindre l'efficience et l'efficacité,

Programme	Objectifs	Prévisions des indicateurs de l'année 2022	Activités	Prévisions des crédits des activités de l'année 2022 en milles dinars	Interventions
Programme " Pilotage et Appui"	**Objectif 9-3 :** **Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui .**	**Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent : 26,90**	**Activité 2 : Soutien**	**15.773**	- Rationaliser la consommation des produits consommables tels que le papier et les fournitures de bureau, les équipements informatiques, les photocopieurs et les Fax en rationalisant les comportements de consommation et d'utilisation dans services de la mission. -Encourager la numérisation des transactions administratives et veiller instaurer le système de gestion des correspondances administratives pour réduire la consommation de papier. - Veiller à maîtriser les dépenses d'accueils, d'hébergement et des missions à l'étranger. - Veiller à rationaliser la consommation de l'énergie en instaurant les dispositifs de maitrise des horaires d'exploitation du réseau de climatisation et du réseau d'éclairage dans les espaces publics par l'utilisation des lampes économiques. - La bonne gestion du parc -auto à travers : * l'intensification des opérations de contrôle des voitures administratives notamment en ce qui concerne leurs usagers, afin d'éviter les abus qui causent à l'administration des coûts élevés dans les opérations de réparation et d'entretien. -Prendre les mesures nécessaires pour équiper les voitures de services de systèmes GPS. -Entretien périodique des voitures avec l'accélération des procédures de cession des voitures hors usage afin de réduire les dépenses d'entretien.
			Total	**18.635**	

3.Le cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme " Pilotage et Appui" :

Tableau N°08 :

Cadre des dépenses à moyen terme 2022-2024 du programme

Répartition selon la nature des dépenses

(Crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Libellé	Réalisations 2020	Lois de Finances 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunérations	**8.341**	**3.375**	**3570**	**3.850**	**4.850**
Dépenses de Fonctionnement	**1.846**	**1.711**	**1.800**	**1.930**	**2.300**
Dépenses D'intervention	**182**	**11.673**	**11.700**	**13.116**	**13.903**
Dépenses D'investissement	**223**	**1.080**	**1.565**	**1.994**	**2.245**
Dépenses des opérations Financières	-	-	-	-	-
Total sans prise en compte des ressources propres des établissements	**10.592**	**17.839**	**18.635**	**20.890**	**23.300**
Total en compte tenu des ressources propres des établissements	**10.592**	**17.839**	**18.635**	**20.890**	**23.300**

Les prévisions des dépenses inscrites dans le cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) pour le programme de " Pilotage et Appui" ont évolué comme suit :

A – Les dépenses de rémunération : L'augmentation des estimations des dépenses de rémunération de 3.570 MD en 2022 à 4.850 MD en 2024. Quant aux dépenses de gestion, ils sont passés de 1. 800 MD en 2022 à 2 .300 MD en 2024. Les estimations des montants de crédits alloués aux dépenses de rémunération et aux dépenses de gestion à moyen terme sont faibles. En effet, la mission veille à diminuer les dépenses de gestion d'une part en maitrisant sa gestion et d'autre part en assurant la bonne affectation des crédits alloués aux dépenses de rémunération.

Le ministère veillera également à maitriser davantage la masse salariale totale estimée en réduisant sa valeur au cours de la période 2022-2024, pour atteindre 18 M.D en 2022 et 10 M.D en 2024, et ce par la bonne estimation de tous les facteurs qui affectent son évolution au titre de l'année considérée (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année courante, les facteurs d'avancement ,les facteurs de promotion et d'affectation dans les postes fonctionnels, etc……)

B – Les dépenses d'interventions et de Fonctionnement :

Une augmentation des dépenses d'intervention s'est produite progressivement de 11.700 M.D en 2022 à 13.903 M D en 2024. Quant aux dépenses d'investissement, l'augmentation s'est produite de 1.565 MD en 2022 à 2.248 MD en 2024.

Afin d'assurer les fonctions d'appui au programme de développement religieux et l'ensemble des services du ministère au niveau central et régional, il y a eu une augmentation des prévisions des dépenses allouées à l'activité « Pilotage » de 2. 377 MD en 2021 à 2.862 MD en 2022.

Quant à l'activité « Soutien », il y a eu une augmentation des prévisions des dépenses allouées à cet activité qui est passée de 15. 642 MD en 2021 à 16.743 MD en 2022.

LES ANNEXES

Les Fiches indicateurs de performances du programme

"Le développement religieux"

Fiche indicateur :

Le Taux annuel des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national

Code de l'indicateur : n° du programme :1/ /n° de l'objectif :1.1/n° de l'indicateur :1-1-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

2- Définition de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur visant à connaitre le nombre des monuments religieux par 1000 habitants au niveau nationale en se référant au dernier recensement général des habitants effectué par l'institut national des statistiques.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de mosquées et de lieux de prière dans chaque gouvernorat au cours de l'année écoulée par rapport au nombre d'habitants du gouvernorat (d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2014, réalisé par l'Institut national des statistiques)

2-Unité de l'indicateur : Mille habitants

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses- rapport d'INS

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement

5- Valeur cible de l'indicateur : 0.750 ‰ en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1: Le taux des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national	Mille habitants	**0,558**	**0,600**	**0,650**	**0,700**	**0,750**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux des monuments religieux par 1000 habitants au niveau national à la fin du mois du juin 2021 est de 0,558 (une mosquée ou Mesjed pour chaque 2300 habitants). On s'attend à ce qu'à la fin de l'année en cours, elle enregistrera une légère augmentation pour atteindre 0,600.

On espère que le taux atteindra 0,650 pour Mille en 2022 et 0,700 pour Mille en 2023 et 0,750 pour Mille en 2024, pour s'approcher d'un taux de " un masjed ou une mosquée pour chaque 2.250 habitants " et ceci en veillant à intensifier la coordination avec les gouvernorats dont le nombre de ses monuments religieux est en inadéquation avec la densité de ses habitants pour faciliter la pratique des rites religieux et étudier la possibilité de leur donner la priorité dans l'attribution d'autorisation de construction des masjeds et des mosquées ou leurs inscriptions parmi les monuments pris en charge par l'Etat et la régularisation des situations foncières si elles existent.

3- Limites de l'indicateur :

C'est un indicateur qui prend en compte tous les tranches d'âge, quelle que soit leurs religions (musulmans et non musulmans).

Fiche indicateur :

Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement

Code de l'indicateur : n° du programme :1/ /n° de l'objectif :1.1 /n° de l'indicateur : 1.1.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1 : Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

2- Définition de l'indicateur : c'est un indicateur qui permet de connaître le nombre des monuments religieux prioritaires qui feront l'objet des travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement au cours de l'année par rapport au nombre total des monuments religieux prioritaires (c'est-à-dire les monuments religieux qui menacent ruines et dont l'état de construction constitue un danger et nécessite une intervention urgente pour assurer la sécurité des fidèles).

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience**.**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de mosquées et lieux de prière prioritaires bénéficiant d'interventions d'entretien ou ceux programmés au cours de l'année d'interventions par rapport au nombre total de monuments religieux prioritaires.

2. Unité de l'indicateur: %

3 -Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : semestriel

5- Valeur cible de l'indicateur : 80% en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions 2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.2: Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement.	%	**81,44**	**95**	**96**	**97**	**98**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre total des Mesjeds et des mosquées à la fin du mois de juin 2021 est de 6 256 monuments religieux (4 916 mosquées et 1 340 mosquées). Le ministère approuve chaque année une liste des monuments religieux prioritaires en se référant à l'état général des bâtiments qui nécessitent une intervention rapide (bâtiment qui menace ruine ce qui constitue une menace pour la sécurité des fidèles ou nécessite une intervention urgente et rapide pour arrêter la dégradation de son état général), compte tenu d'une part de la limitation des crédits limités alloués à cet effet dans budget et en vue de garantir l'efficacité dans les interventions et la rationalisation de la consommation des crédits d'autre part (adoption des fiches d'évaluation de l'état général de construction des monuments religieux).

Le taux annuel de couverture des monuments religieux prioritaires en travaux d'aménagement, d'entretien et d'ameublement est très bon puisqu'il a atteint 81,44 % en 2020. Ce pendant ce taux est prévu qu'il va connaitre une nette régression en 2022 étant donné que l'enveloppe budgétaire inscrit au budget de la mission pour l'année en question est de l'ordre de 565 M.D en engagement et en paiement .Laquelle enveloppe ne permettra pas de satisfaire aux besoins des monuments religieux prioritaires .On espère que ce taux évoluera pour atteindre 80 % en 2024.

3- Limites de l'indicateur

C'est un indicateur qui ne prend pas en compte les montants des crédits alloués pour les interventions dans les monuments religieux.

Fiche indicateur :

Le taux de résorption a des postes vacants dans les monuments religieux

Code de l'indicateur : n° du programme :1/ n° de l'objectif: 1.1/n° de l'indicateur : 1.1.3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1: Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

2- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de connaître le taux de résorption des postes vacants enregistrés dans les monuments religieux. On entend par postes vacants tous les postes d'emplois vacants dans les monuments religieux actifs et qui n'ont pas été résorbés. Ces postes vacants concernent les nouvelles créations des monuments religieux et les postes vacants des années passées qui n'ont pas été absorbés.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de postes vacants que le ministère a pu combler au cours de l'année par rapport au nombre total de postes vacants dans les monuments religieux.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

5- Valeur cible de l'indicateur : 7,80% en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.3: Le taux d'absorption des postes vacants dans les monuments religieux	%	**7,60**	**7,80**	**8,80**	**9**	**9,50**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de résorption des postes vacants a atteint 7,60% en 2020, en effet la mission a comblé 250 postes pendant l'année en question. On s'attend à ce que d'ici la fin de 2021, ce taux atteigne 7,80%. La mission a comblé 220 postes vacants jusqu'au 31 Juillet 2021 d'un total de 300 postes (des cadres de mosquées) autorisés par le budget de 2021.

Ces taux restent faibles malgré le recours au cumul des emplois, pour deux raisons principales. La première est l'augmentation d'une année à une autre du nombre de monuments religieux pris en charge par l'Etat, et la deuxième raison est la non-disponibilité des crédits budgétaires nécessaires afin d'autoriser la mission de faire des recrutements à cause de la situation difficile des finances publiques en Tunisie, qui a été aggravé par la crise économique mondiale et les effets négatifs de l'épidémie Covid 19 sur l'économie Tunisienne.

Quant aux estimations de la période 2022-2024, il est prévu que ce taux enregistrera une stagnation, car la mission va veiller à combler le maximum des postes en ayant recours au cumul des postes (entre deux ou trois au maximum) surtout que le ministère des finances n'a autorisé aucun recrutement nouveau de cadres de mosquées en 2022 .

3- Limites de l'indicateur :

- L'indicateur ne prend pas en compte la répartition géographique des postes vacants dans les monuments religieux entre les gouvernorats et au sein d'un même gouvernorat.

- C'est un indicateur général qui intègre tous les postes de mosquée et n'est pas lié à un poste spécifique. Il arrive que le ministère enregistre un nombre important des postes vacants dans le poste de l'Imam orateur et moins de postes vacants dans le poste d'Imam des cinq prières.

Fiche indicateur :

Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservées aux femmes

Code de l'indicateur : n° du programme :1/ /n° de l'objectif:1.1/n° de l'indicateur ; 1.1. 4

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.1.1 Faciliter la pratique des rites religieux pour les hommes et les femmes dans le cadre du respect de la neutralité des mosquées et la préservation du patrimoine religieux

2-Définition de l'indicateur : c'est un indicateur qui permet de connaître le pourcentage de monuments religieux qui contiennent des espaces réservés aux femmes (espaces de prière, espaces d'ablution et toilettes pour femmes) pour répondre aux besoins spécifiques des femmes.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1. **Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes pour l'année donnée par rapport à l'année précédente.

2- Unité de l'indicateur: %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les directions régionales des affaires religieuses-

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 1,5 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- **Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur** :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.4: Le taux d'évolution des monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes :	%	**1,72**	**0,9**	**1,04**	**1,25**	**1,50**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre total des Masjeds et des mosquées à la fin de décembre 2019 est de 6100 monuments religieux, dont 4575 contiennent des espaces réservés aux femmes (75% des monuments religieux). Fin 2020, le nombre de monuments religieux a atteint 6 200, dont 4 650 monuments contiennent des espaces réservés aux femmes. Ainsi, le taux d'évolution du nombre de monuments religieux qui contiennent ces espaces spécifiques est de 1,72 %.

Concernant l'année en cours, il est prévu que ce pourcentage va diminuer pour atteindre un taux de 0,9 % du total des monuments religieux, à cause de l'indisponibilité des crédits budgétaires alloués aux travaux d'aménagements des monuments religieux non pourvus d'espaces réservés aux femmes étant donné la situation difficile des finances publiques en Tunisie.

On espère que le nombre de monuments religieux contenant des espaces réservés aux femmes atteindra 4 741 monuments d'ici la fin de 2022, ce qui correspond à une augmentation de 1,04%. En effet, le ministère va veiller d'une part à réserver des espaces aux femmes dans les monuments religieux dépourvus de tels espaces lors de l'exécution de travaux d'aménagements et d'entretien dans le cadre de son programme annuel, et exiger d'autre part de réserver des espaces aux femmes dans les dossiers de demande d'autorisation de construction des monuments religieux

3- Limites de l'indicateur :

- La faible participation des femmes dans l'accomplissement de leurs prières obligatoires dans les Mesjeds et les mosquées, surtout à l'intérieur de la république et dans les zones rurales, à l'exception des grandes villes comme le Grand Tunis, Sfax, Sousse.

Fiche indicateur :

Le Taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.

Code de l'indicateur : n° du programme :1 / /n° de l'objectif: 1.2 /n° de l'indicateur : 1.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 1.2: Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes

2-Définition de l'indicateur :

C'est un indicateur qui permet le suivie du taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année (y compris la prédication religieuse pendant la saison de pèlerinage).

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre des leçons religieuses dans les Mesjeds et mosquées et les espaces publics (effectués par les prédicateurs les imems orateurs, les inspecteurs et moudericines Afeqs) et des conférences, des psalmodies, des séminaires, des forums, des journées académiques et de formation, et d'autres activités consacrées à la sensibilisation et à l'initiation religieuse en Tunisie et à l'étranger pour l'année en cours par rapport à l'année précédente**.**

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Institut supérieur des sciences religieuses de Tunis et les administrations régionales des affaires religieuses.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

5 -Valeur cible de l'indicateur : 11,50 % en 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution du nombre des leçons religieuses dans les mosquées, les Mesjeds et les espaces publics, des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et des autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays chaque année.	%	**-3,60**	**10,45**	**10,50**	**11,00**	**11,50**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le total des leçons religieuses dans les mesjeds, les mosquées et les espaces publics (prisons, centres des personnes âgées , ….....), des conférences, des séminaires, des forums, des psalmodies, des journées d'études et de formation et les autres activités de sensibilisation et de prédication religieuse à l'intérieur et à l'extérieur du pays, effectuées fin 2020 par les imams orateurs, les enseignants Afeq, les inspecteurs des affaires religieuses et les prédicateurs a connu une diminution remarquable de 3,60 % par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par les circonstances exceptionnelles résultant de la propagation du virus Corona , qui ont conduit à la fermeture des mesjeds et des mosquées , et donc à la suspension de toutes les leçons et les conférences religieuses et les diverses autres activités dans les monuments religieux et les autres espaces pendant les fêtes religieuses telles que le mois de Ramadan , la naissance du prophète etc.…et pendant les jours ordinaires (les prêches de vendredi, les cours de sensibilisation….) dans le cadre de la sensibilisation et la prédication religieuse .

On s'attend à ce que ce taux d'évolution s'améliore en 2021 pour devenir positif, malgré l'impact persistant de la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture des mesjeds et des mosquées dans de nombreux gouvernorats pendant une période qui a duré parfois quatre mois, atteignant un taux de 10,45%. On espère que cette hausse se poursuivra en 2022, 2023 et 2024.

3- Limites de l'indicateur :

- C'est un indicateur quantitatif général qui ne prend pas en compte le contenu et les thèmes des leçons dans les Masjeds et les mosquées.

- Un manque de prédicateurs et d'imams dotés de compétences scientifiques qui leur permettent d'organiser des conférences et des leçons religieuses dans les Mesjeds et les mosquées.
- La réticence de certaines personnes qualifiées à effectuer ces tâches.

Fiche indicateur :

Le Taux d'évolution des kouttebs à l'échelle nationale :

Code de l'indicateur : n° du programme/ /n° de l'objectif/n° de l'indicateur : 1.2. 2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Préserver la cohésion spirituelle de la société chez les femmes et les hommes

2- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à connaître le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national pour estimer dans quelle mesure le nombre actuel répond aux besoins éducatifs des enfants de moins de six ans.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de kouttebs au niveau national au titre de l'année concernée par rapport à l'année précédente.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les directions régionales des affaires religieuses.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriel

5- Valeur cible de l'indicateur : 6 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sami Guesmi, le directeur général des monuments religieux et des cadres des mosquées.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.2.2: Le taux d'évolution des kouttebs à l'échelle national :	%	**4**	**7,52**	**4,89**	**5**	**6**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l’indicateur :

Le taux d'évolution du nombre des kouttebs au niveau national a atteint 4% en 2020 par rapport à l'année 2019, où le nombre total des kouttebs à la fin de l'année concernée a atteint 1900 kouttebs. Quant à l'année 2021, ce taux a enregistré une augmentation pour atteindre 7,52%, et cela s'explique par l'augmentation du nombre des kouttebs qui a atteint 2043 à la fin du mois d'août 2021.Ceci va permettre à un plus grand nombre d'enfants de moins de six ans de recevoir une éducation saine selon les préceptes de la vénérable religion islamique.

Ce taux enregistrera une baisse attendue en 2022 en raison de l'absence des autorisations d'ouverture de nouveaux kouttebs, cela sera remédié par la mission pour les années 2023 - 2024 en donnant la priorité dans les autorisations de construction ou d'ouverture des kouttebs aux régions dans lesquelles le taux de couverture par rapport au nombre d'enfants est faible d'une part et en intervenant dans les kouttebs non qualifiés pour le processus éducatif afin de les aménager et les restaurer.

3- Limites de l’indicateur :

- Il s'agit d'un indicateur général qui ne prend pas en compte nombreux aspects, y compris les méthodes pédagogiques adoptés dans l'éducation des jeunes enfants.

- L’indicateur aura une meilleure signification s’il est adopté au niveau régional pour détecter les régions où le taux de couverture en kouttebs est faible par rapport au nombre d’enfants de moins de six ans. C'est ce que la mission veillera à le faire en 2022.

Les Fiches indicateurs de performances du programme

"Pilotage et Appui"

Fiche indicateur :

Le taux annuel d'évolution de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires :

Code de l'indicateur : n° du programme : 9 / /n° de l'objectif: 9.1 /n° de l'indicateur ; 9.1.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission.

2- Définition de l'indicateur :C'est un indicateur qui vise annuellement à connaître le taux d'exécution des décisions et des recommandations des comités de pilotage prioritaires, Ces derniers présentent de nombreux comités de pilotage stratégiques existants ou qui seront adoptés au sein du ministère, à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes, le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs et le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne.

Cependant, compte tenu des circonstances exceptionnelles du pays en raison de la pandémie de Corona ,ce qui a entrainé une forte pression sur le calendrier de préparation du projet de budget , des documents de performance et l'achèvement des travaux de déclinaison opérationnelle du programme de pilotage et d'appui et son adéquation avec la spécificité de la mission, on s'est limité à ce stade à un seul comité à savoir « **le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs "**

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur :** La somme des décisions et des recommandations prises par le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs, qui ont été mises en œuvre parmi les décisions et recommandations prises par le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 97 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.1: Le taux annuel de réalisation des décisions et des recommandations des comités de pilotages prioritaires.	%	**80**	**85**	**90**	**95**	**97**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de réalisation des décisions et des recommandations du comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs est bon. On espère que ce rythme ascendant se poursuivra pour atteindre 97 % en 2024.

Le ministère veillera à mettre en place les autres comités de pilotage prioritaires à savoir le comité de pilotage et de suivi des réformes au sein du ministère, le comité de pilotage de performance des programmes et le comité de pilotage pour la mise en place d'un contrôle interne, tout en maintenant la tendance à la hausse de cet indicateur.

3- Limites de l'indicateur :

Il n'y a pas lieu de se limiter à ce stade à une seule comité à savoir le comité de pilotage, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre d'un système de gestion du budget par objectifs.

Fiche indicateur :

Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission :

Code de l'indicateur : n° du programme : 9/ /n° de l'objectif: 9.1 /n° de l'indicateur : 9.1.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : objectif 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission.

2- Définition de l'indicateur : : Il s'agit d'un indicateur qui traduit l'efficience de la politique de communication de la mission auprès de tous des demandeurs d'information, en consacrant les caractéristiques d'une administration ouverte qui veille à renforcer la transparence et à unifier les modalités et les procédures d'accès du public à l'information et aux documents administratifs des structures publiques.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de visites par le public des sites officiels de la mission pour l'année concernée par rapport au nombre de visites du public des sites officiels de la mission pour l'année précédente.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 60 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.2: Le taux annuel d'évolution du nombre des visites des sites publics de la mission	%	**36,70**	**45**	**50**	**55**	**60**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l’indicateur :

Il est à noter dans ce cadre que cet indicateur comprend l'ensemble des sites publics de la mission, qui comprend en plus du site officiel du ministère, un site sur les réseaux sociaux (Facebook).

Cependant, compte tenu des circonstances exceptionnelles du pays en raison de la pandémie de Corona, qui a entrainé une forte pression sur le calendrier de préparation du projet de budget , des documents de performance et l'achèvement des travaux de déclinaison opérationnelle du programme de Pilotage et d'appui et son adéquation avec la spécificité de la mission, on s'est limité à ce stade au calcul du nombre de visites du site sur les réseaux sociaux de la mission (Facebook) , pour les années 2019 et 2020.

Le taux d'évolution du nombre de visites du site a atteint 36,70 % par rapport à 2019, où le nombre total de visiteurs du site de réseau social s'élevait à 72 936 visiteurs en 2019, contre 99 710 visiteurs en 2020. Quant à l'année 2021, on espère que ce taux passera à 45 % d'ici à la fin de l'année.

On s'attend à ce que ce taux continue son augmentation en 2022, car le nombre total de visiteurs sera calculé en tenant compte du nombre de visiteurs du site officiel du ministère ainsi que le site sur les réseaux sociaux.

La mission veillera à améliorer sa politique de communication avec tous ses citoyens afin de consacrer l'image d'une administration ouverte et dans le but de renforcer la transparence et normaliser les voies et les procédures d'accès du public aux informations et les documents administratifs en sa possession de lui fournissant toutes les données et les informations du secteur religieux, de sorte que le taux d'évolution du nombre de visites des visites publics pour la mission atteindra 55% en 2023 et 60% en 2024.

3- Limites de l’indicateur :

Le rythme d'évolution du nombre de visites des sites publics de la mission reste étroitement lié aux caractéristiques des données qui y sont contenues, ces données doivent être crédibles, claires, précises et actualisées afin de gagner la confiance de ses utilisateurs.

Fiche indicateur :

Ecart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :

Code de l'indicateur : n° du programme 9/ /n° de l'objectif 9.2 /n° de l'indicateur : 9.2.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins en assurant l'équité et l'égalité des chances.

2- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui permet de suivre l'écart entre les prévisions (la masse salariale inscrite au budget de la mission dans la loi de finances pour l'année concernée) et les réalisations (la masse salariale totale supportée par le budget du ministère pour l'année en question) afin de rationaliser la consommation des crédits et l'utilisation optimale des ressources financières pendant la crise économique et sanitaire confrontée par la Tunisie.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : La différence entre la masse salariale inscrite dans le budget de la mission (le projet annuel de performance) et la masse salariale totale réelle supportée par le budget de la mission au titre de l'année considérée.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 10 MD en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.2.1: écart entre les prévisions et les réalisations de la masse salariale :	M.D	**89**	**22**	**18**	**14**	**10**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'écart entre les estimations et les réalisations de la masse salariale pour l'année 2020 et pour l'année en cours est faible, ce qui explique la capacité du ministère à maîtriser la masse salariale par sa bonne estimation de l'ensemble des facteurs qui affectent son évolution (les effets des augmentations des salaires au titre de l'année précédente sur le budget de l'année en cours, les effets d'avancements, de promotion, d'intégration, et des affectations des emplois fonctionnels, etc. …).

La mission veille à améliorer encore cet indicateur en réduisant davantage sa valeur pour atteindre 18 M.D d'ici 2022, 14 M.D en 2023 et 10 M.D d'ici 2024. Et cela grâce à un examen plus approfondi de tous les facteurs qui affectent la masse salariale au titre de l'année concernée.

3- Limites de l'indicateur :

La question de la maîtrise des salaires reste l'un des problèmes les plus importants auxquels sont confrontées les finances publiques en Tunisie. D'où la nécessité de maîtriser le déficit budgétaire de l'État d'une part et freiner les demandes croissantes dans divers secteurs dues à la détérioration de la valeur du dinar, l'augmentation des prix et les difficultés pour maitriser l'inflation d'autre part.

Fiche indicateur :

Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires

Code de l'indicateur : n° du programme 9/ /n° de l'objectif 9.2 /n° de l'indicateur : 9.2.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-2 : Optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins en assurant l'équité et l'égalité des chances.

2- Définition de l'indicateur : C'est un indicateur qui vise à connaître le taux des agents (femmes et hommes) formés dans des domaines prioritaires, tels que l'informatique, le management et la gestion du budget par objectifs.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Le résultat de la division du nombre total des agents formés dans les domaines prioritaires sur le nombre total des agents pour les femmes et les hommes.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 15% en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
9.2.2: Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires	%	0,23	6,13	10	12	15

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux des agents formés par sexe dans les domaines prioritaires s'est élevé à 0,23 % en 2020, ce taux est considéré très faible , ceci s'explique par les circonstances exceptionnelles suite à la propagation de la pandémie de Corona virus qui a entrainé parfois la suspension des activités des administrations publiques et l'interdiction de déplacement entre les gouvernorats dans d'autres fois , ainsi que l'application du travail par groupe qui a entravé l'achèvement du plan de formation annuel pour l'année 2020.

Quant à l'année 2021 et malgré la poursuite de la crise sanitaire, ce taux a connu une augmentation par rapport à l'année 2020, puisque le nombre total des agents formés a atteint 50 agents (de sexe masculin) contre 815 agents (hommes et femmes). Cette hausse s'explique par le recours à la formation à distance d'une part et par le recours aux ressources propres d'autre part (formation à distance pour les directions régionales des affaires religieuses par l'unité de gestion du budget par objectifs).

Compte tenu de l'impact persistant de la crise économique et sanitaire résultant de la propagation de l'épidémie du virus Corona, le ministère veillera à augmenter ce pourcentage pour les années à venir, tout en respectant le principe d'égalité des chances entre les deux sexes pour réduire les écarts entre les femmes et les hommes afin d'atteindre 10 % en 2022, 12 % en 2023 et 15 % en 2024.

3- Limites de l'indicateur :

- Le montant des crédits alloués à la formation est limité.
- Les circonstances exceptionnelles qu'a vécu le pays à cause de la pandémie du covid 19 a exercé une influence directe sur l'exécution du plan de formation de l'année 2020 et qui exerceront des influences à moyen terme.
- L'absence d'un système de suivi, d'évaluation et de contrôle en vue de garantir la qualité des opérations de formation. Ce système sert à réviser et ajuster les activités de formation de façon à répondre aux besoins effectifs des agents de différents corps dans le but de renforcer leurs compétences et leurs performances en l'absence de nouveaux recrutements .

Fiche indicateur :

Ecart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations

Code de l'indicateur : n° du programme :9 /n° de l'objectif : 9.3/n° de l'indicateur : 9.3.1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et appui :

2- Définition de l'indicateur C'est un indicateur qui permet de connaître les écarts entre les prévisions totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publiques, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses au titre de l'année considérée.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 750 MD en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.1: écart Budgétaire entre les prévisions et les réalisations : **Il est présenté par la différence entre les estimations totales de la mission liées aux dépenses de rémunération publique, aux dépenses de gestion et aux dépenses d'investissement par rapport aux réalisations réelles pour les mêmes dépenses.** **Dépenses de rémunération :** **Dépenses de gestion :** **Dépenses d'investissement :**	M.D	**755** **89** **170** **496**	**952** **15** **200** **737**	**850** **15** **180** **655**	**800** **10** **170** **620**	**750** **8** **150** **592**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La mission veillera à réduire l'écart entre les estimations et les réalisations au cours de la période 2022-2024 vers la baisse afin que ces écarts passent de 952 M.D en 2021 à 750 M.D. en 2024

3- Limites de l'indicateur :

C'est un indicateur général et global qui ne prend pas en compte le mode et la méthode d'exécution.

Fiche indicateur :

Le poids Budgétaire du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission

Code de l'indicateur : n° du programme :9 /n° de l'objectif:9.3/n° de l'indicateur : 9.3.2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et Appui :

2- Définition de l'indicateur : : C'est un indicateur qui vise à comparer e poids du budget du programme de "pilotage et d'appui" par rapport au budget de la mission.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Il est présenté par la division du budget du programme de " Pilotage et Appui" sur le budget total de la mission.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 11,12 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.2: Le poids Budgétaire du programme "Pilotage et Appui "par rapport au budget de la mission : Il s'agit de comparer la masse de budget du programme " Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission.	%	**7,28**	**10,87**	**11,81**	**11,34**	**11,12**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La valeur de l'indicateur « Le poids budgétaire du programme de "Pilotage et Appui" par rapport au budget de la mission pour l'année 2020 est considérée comme bonne car elle n'a pas dépassé les 15 % et s'est élevée à 7,28 %.

Il est à noter que la valeur de l'indicateur a été révisé à la hausse pour les années 2022-2024 conformément aux travaux de déclinaison opérationnelle et à la suite de l'élaboration du référentiel d'activités principales. En, effet des modifications ont été apportées aux niveaux des dépenses de rémunération, des dépenses de gestion et des dépenses d'intervention à compter de 2021.

Il est attendu que la mission veillera pour baisser ce taux afin d'atteindre 11,81 en 2022 et 11,12 en 2024 en vue d'assurer davantage une meilleure efficience du programme pilotage et appui par une bonne affectation des crédits et une rationalisation de leurs consommations.

3- Limites de l'indicateur :

La question de la maîtrise de la taille du budget du programme de Pilotage et d'appui par rapport au budget de la mission (ne doit pas dépasser 15 %) reste étroitement liée au souci de la bonne affectation des crédits des salaires et des dépenses de gestion et à la rationalisation de leurs consommations.

Fiche indicateur :

Cout de fonctionnement par agent :

Code de l'indicateur : n° du programme :9 /n° de l'objectif : 9.3/n° de l'indicateur : 9.3.3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Objectif 9-3 : Assurer la soutenabilité budgétaire et optimiser la gestion des moyens financiers de la mission afin d'améliorer l'efficience du programme pilotage et appui.

2- Définition de l'indicateur C'est un indicateur qui vise à connaître le coût de fonctionnement par agent (les dépenses de gestion et les dépenses de rémunération) et ce afin de suivre le coût de fonctionnement par rapport au nombre total des agents, afin de rationaliser ces dépenses.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Il est présenté par la division du total des dépenses de fonctionnement sur le nombre total des agents.

2- Unité de l'indicateur : %

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
L'administration centrale

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin d'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 21,40 % en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Madame Hajer Khattali, le directeur général des services communs

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance de l'objectif	Unité	Réalisations 2020	Prévisions			
			2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.3.3: Coût de fonctionnement par agent : **Il s'agit du cout de fonctionnement par rapport au nombre des agents.**	Dinars	**21,85**	**21,28**	**26,90**	**21.50**	**21,40**

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le coût de fonctionnement par agent a atteint 21 ,850 dinars en 2020, et il est prévu que ce coût s'élèvera à 21, 280 dinars en 2021 et 26 ,900 dinars en 2022, ceci est dû aux autorisations des nouvelles recrutements de 50 prédicateurs afin de combler le manque de ce corps d'une part et d'un autre part au coût élevé des dépenses de fonctionnement.

La mission veillera à baisser ce coût au cours des années 2023 et 2024, en veillant à rationaliser davantage les dépenses de gestion en maîtrisant le coût des équipements, du matériel et du meuble, en appliquant une bonne gestion du parc automobile et en rationalisant la consommation des énergies pour atteindre 21 ,400 dinars en 2024.

3- Limites de l'indicateur :

La question de la maîtrise du coût de fonctionnement par agent reste étroitement liée à la mise en place d'une comptabilité analytique au sein du ministère.